



Wallonie

n° 142
Juin 2019
Trimestriel

Revue du CESE Wallonie

Actualités

Mémorandum 2019-2024
du CESE Wallonie et des Pôles
thématiques

L'invité

Damien Ernst :
«L'intelligence artificielle
va bouleverser nos modes
de vie»

Dossier

Le tourisme
en Wallonie

 CESE Wallonie
Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie



2

Actualités :
Mémorandum 2019-2024
du CESE Wallonie et des
Pôles thématiques



22

L'invité :
Damien Ernst :
«L'intelligence artificielle va
bouleverser nos modes de vie !»



26

Dossier :
Le tourisme en Wallonie

Sommaire

1 Éditorial

Actualités

- 2 > Mémorandum 2019-2024
- 4 > Découvrez le nouveau site internet du CESE Wallonie !
- 6 > Cela se passe au Conseil

8 En bref

Les avis

- 9 > Liste des avis adoptés entre le 15/02 et le 15/05/2019
AVIS DU CESE WALLONIE
- 11 > Politique des aînés
- 12 > Accueil social rural
- 13 > Aide aux gens du voyage
- 14 > Evolution de carrière dans les SAFAs
AVIS DES PÔLES THÉMATIQUES
- 15 > Stratégie régionale de mobilité
- 18 > Gestion et traçabilité de sédiments dans les sols
- 19 > Tarif «prosumers»
- 20 > Plan quinquennal de recherches forestières

L'invité

- 22 > Damien Ernst : «L'intelligence artificielle va bouleverser nos modes de vie !»

Dossier

- 26 > **Le tourisme en Wallonie**
- 28 > Les chiffres-clés du tourisme wallon
- 30 > Le poids socio-économique du tourisme
- 32 > Acteurs et structures
- 35 > 22/03/2019 : Séminaire «Les dynamiques socio-économiques du tourisme»

Interview

- 38 > Paul Fabing : «A vous d'inventer votre marketing territorial !»
- 41 > La marque Ardenne

Témoignages

- 43 > Le Geopark mondial UNESCO Famenne-Ardenne
- 44 > Le Bastogne War Museum
- 45 > Les atouts touristiques de la Ville de Liège
- 46 > Le développement touristique en Wallonie picarde
- 47 > La Wallonie pour tous, ça roule avec Access-i

Zoom

- 48 > CRMSF : le tome 31 du Bulletin est disponible !

Livres

- 50 > Sélection d'ouvrages du Centre de Documentation du CESE Wallonie
- 53 > Et dans notre bibliothèque numérique

Comme tous les cinq ans, nous sommes actuellement à un moment charnière au plan politique puisque de nouveaux Gouvernements doivent être constitués tant au niveau fédéral qu'au niveau de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie – Bruxelles.

Voici quelques semaines, le CESE Wallonie et les différents Pôles thématiques faisaient part de leurs propositions dans un mémorandum (1) à l'adresse des futurs décideurs politiques wallons.

Ce texte, rappelons-le, réunit les positions et propositions des interlocuteurs sociaux et des associations environnementales pour les matières relatives à l'économie et de la politique industrielle, de la fiscalité, de la simplification administrative, de l'emploi, de la formation, de l'éducation, de l'action et l'intégration sociale ainsi que sur certains aspects en lien avec la Communauté germanophone. Les thématiques traitées par les Pôles sont la politique scientifique, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'énergie, le logement, la mobilité et la ruralité. Les Pôles thématiques sont composés des acteurs réunis au sein de CESE Wallonie et rejoints par d'autres parties prenantes de la société civile.

L'objectif de cette démarche – lequel n'est peut-être pas toujours facile à atteindre – est bien de dégager des consensus entre les différentes parties afin de permettre à la fonction consultative de jouer pleinement son rôle d'aide à la décision politique. En outre, ce mémorandum servira de fil rouge pour tous nos travaux au cours des cinq prochaines années.

Nous voulons ici attirer l'attention de toutes et tous et insister sur l'importance de la fonction consultative et de la concertation en tant que complément essentiel du processus démocratique. Le CESE Wallonie et les structures gérées en son sein entendent jouer pleinement leur rôle sur ces aspects-là.

(1) Le mémorandum ainsi que sa synthèse sont disponibles sur notre site www.cesewallonie.be. Une version imprimée est également disponible auprès du Service Communication.

Jean-Pierre Dawance
Secrétaire général



Mémoire du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

A la veille des élections et de la constitution des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la législature 2019-2024, le CESE Wallonie et les Pôles thématiques adressent, à travers un mémorandum, leurs recommandations pour conduire une stratégie ambitieuse de développement durable pour la Wallonie. Ce mémorandum est le résultat d'un travail d'initiative préparé par ces différentes composantes de la fonction consultative.

L Le CESE Wallonie, composé des interlocuteurs sociaux (organisations patronales et syndicales) ainsi que des organisations environnementales, a élaboré des recommandations dans les domaines de l'économie et de la politique industrielle, de la fiscalité, de la simplification administrative, de l'emploi, de la formation, de l'éducation, de l'action et l'intégration sociale ainsi que sur certains aspects en lien avec la Communauté germanophone.

Les Pôles thématiques, composés de représentants des interlocuteurs sociaux ainsi que d'autres organisations de la société civile reconnues pour leurs compétences thématiques, ont défini leurs priorités pour la prochaine législature sur les axes suivants : la politique scientifique, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'énergie, le logement, la mobilité et la ruralité.

Un certain nombre de défis transversaux sont identifiés, comme les évolutions technologiques, la digitalisation, le vieillissement de la population, la transition énergétique ou les enjeux climatiques. En outre, parmi l'ensemble des recommandations, 12 priorités ont été retenues visant à poursuivre et amplifier le redéploiement économique, social et environnemental de la Wallonie (voir article page 3).

Pour la première fois, un mémorandum commun au CESE Wallonie et aux Pôles thématiques est proposé au futur Gouvernement wallon et rassemble dans un document unique l'ensemble des recommandations des acteurs de la fonction consultative pour améliorer l'avenir de la Wallonie.

Dans notre système de démocratie représentative, la concertation et la fonction consultative, qui associent les interlocuteurs sociaux ainsi que la société civile organisée, constituent un pilier complémentaire et fondamental pour garantir le processus démocratique dans la perspective de défense et de prise en compte de l'intérêt général.

Le CESE Wallonie et les Pôles thématiques attendent du Gouvernement wallon qu'il soit à l'écoute de la fonction consultative et leur permette de remplir pleinement leur fonction. Cela implique notamment le respect des délais prévus par la législation, la prise en compte des avis rendus et la production d'éléments d'explication lorsque les avis ne sont pas suivis.



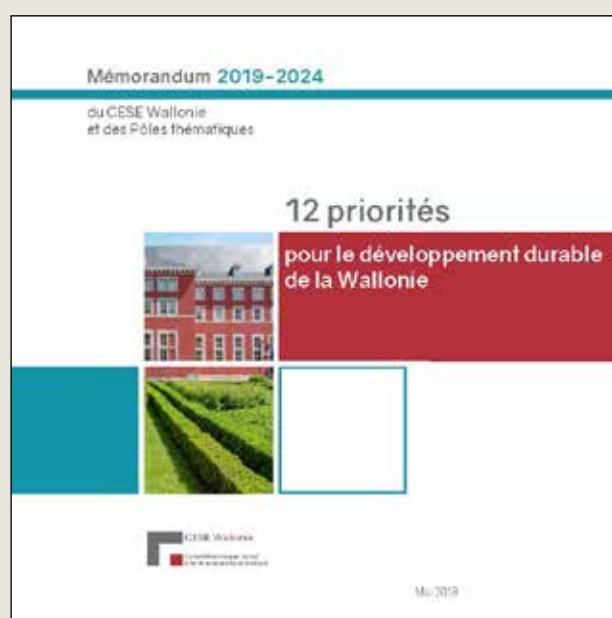
12 priorités pour un développement durable de la Wallonie

Dans le Mémorandum, un certain nombre de défis transversaux sont identifiés, comme les évolutions technologiques, la digitalisation, le vieillissement de la population, la transition énergétique ou les enjeux climatiques.

Parmi l'ensemble des recommandations, 12 priorités ont été retenues visant à poursuivre et amplifier le redéploiement économique, social et environnemental de la Wallonie.

Voici les 12 priorités :

1. Une politique industrielle prospective, axée vers de nouvelles filières
2. Une réforme fiscale ambitieuse et concertée
3. Une politique de l'emploi et de la formation cohérente
4. Une politique visant le bien-être de la population et la cohésion sociale
5. Le renforcement du soutien à la recherche et à la création de valeur
6. Une vision intégrée en matière d'aménagement opérationnel afin de reconstruire la ville sur la ville
7. Une amélioration de la gouvernance environnementale
8. Une réforme du financement de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables
9. L'amélioration de l'accessibilité au logement
10. L'amélioration de la performance énergétique du bâti
11. La mise en œuvre d'une stratégie régionale de mobilité
12. Une stratégie globale pour la ruralité



Le Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques et la synthèse «12 priorités pour un développement durable de la Wallonie» sont téléchargeables sur le site internet du CESE Wallonie :

www.cesewallonie.be.

Une version imprimée peut être obtenue auprès du Service Communication : communication@cesewallonie.be

Découvrez le nouveau site internet du CESE Wallonie !

Dans le prolongement de la réforme de la fonction consultative ainsi que de la mise en place du CESE Wallonie et de sa nouvelle identité visuelle, une refonte globale du site Internet était programmée. L'objectif ? Refléter la nouvelle organisation du CESE Wallonie et offrir aux différents publics-cibles un accès direct à l'information issue de la fonction consultative. Il s'agissait aussi de répondre aux évolutions technologiques en rendant le site «responsive» (c'est-à-dire consultable sur n'importe quel support : smartphone, tablette, etc.). Le nouveau site internet a été mis en ligne fin mars ...



Une page d'accueil aérée et conviviale. En un simple clic, vous accédez aux différents sections du site (avis, publications, structure, quoi de neuf). Les avis rendus récemment par le CESE Wallonie, les Pôles et les Conseils consultatifs, sont également mis en avant sur la page d'accueil.



Les dernières actualités



La page d'accueil présente également les dernières actualités et annonce les événements à venir. Sans oublier le fil «Twitter».

CESE Wallonie

- ↳ Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
- ↳ Assemblée
- ↳ Assemblée générale
- ↳ Bureau
- ↳ Services transversaux
- ↳ Commissions thématiques
- ↳ [Accueil / Organisation](#)
- ↳ [Economie et Emploi](#)
- ↳ [Environnement](#)
- ↳ [Energie](#)
- ↳ [Formation](#)
- ↳ [Filières d'activités](#)
- ↳ [Innovation](#)

Pôles

- ↳ Aménagement du territoire
- ↳ Energie
- ↳ Environnement
- ↳ Logement
- ↳ Mobilité
- ↳ Politique scientifique
- ↳ Rurale

Commissions consultatives

- ↳ Comité de Contrôle de l'Etat
- ↳ Commission royale des Monuments, Sites et Foyers (CRMSP)
- ↳ Conseil de l'Environnement
- ↳ Comité wallon de l'Économie sociale (CWES)
- ↳ Comité wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)
- ↳ Observatoire du Commerce

Commissions d'agrément

- ↳ Commission des ventes d'imprimés socio-professionnels (CISP)
- ↳ Commission Cheques
- ↳ Commission Conseil - services postaux
- ↳ Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (CCMES)
- ↳ Commission consultative et de concertation en matière de placement (CCPLA)
- ↳ Commission Entreprises Viticoles - Services
- ↳ Commission Fonds d'investissement titres - Services
- ↳ Commission Plan Multisectoriel des Technologies de l'Information et de la Communication (PMTCIC)

Un «méga-menu» donnant une vision claire de la structure du CESE Wallonie et un accès direct à chacune des instances dont le secrétariat est assuré par le Conseil.



Une présentation claire de chaque instance (missions, composition, publications, avis rendus) et des équipes.

Instance	Thématique	Année	Commune	Titre	Rechercher	Recharger
Observatoire du Commerce	Economie	28-05-2018	OC 18 56 JV	Pré-Débat d'avis (Dabat)		
Observatoire du Commerce	Commerce	28-05-2018	OC 18 58 JV	Régulation des services à domicile		
Observatoire du Commerce	Economie	26-05-2018	OC 18 57 JV	Pré-Débat d'avis (Dabat)		
Observatoire du Commerce	Commerce	28-05-2018	OC 18 55 JV	Pré-Débat d'avis (Dabat)		
Observatoire du Commerce	Economie	28-05-2018	OC 18 53 JV	Pré-Débat d'avis (Dabat)		
Observatoire du Commerce	Economie	28-05-2018	OC 18 55 JV	Pré-Débat d'avis (Dabat)		
Observatoire du Commerce	Economie	28-05-2018	OC 18 52 JV	Pré-Débat d'avis (Dabat)		
Observatoire du Commerce	Commerce	17-05-2018	OC 18 52 JV	Pré-Débat d'avis (Dabat)		
Observatoire du Commerce	Commerce	17-05-2018	OC 18 53 JV	Pré-Débat d'avis (Dabat)		
Observatoire du Commerce	Commerce	17-05-2018	OC 18 54 JV	Pré-Débat d'avis (Dabat)		
Pôle Aménagement du territoire	Aménagement du territoire	17-05-2018	AT 18 51 JV	Titre à déterminer / SIRENARS - 2 - Réalisation de cartes de zones d'activités		
Pôle Aménagement du territoire	Aménagement du territoire	17-05-2018	AT 18 51 JV	Titre à déterminer / SIRENARS - 2 - Réalisation de cartes de zones d'activités		
Pôle Aménagement du territoire	Aménagement du territoire	17-05-2018	AT 18 52 JV	Réalisation de plan de zonage de zones d'activités		
Pôle Aménagement du territoire	Aménagement du territoire	17-05-2018	AT 18 53 JV	Extension de zonage d'activités de zones d'activités		

Une base de données de plus de 1.600 avis avec des critères de recherche performants (instance, thématique, année, commune)! Ces avis sont le résultat visible de l'ensemble des travaux de la fonction consultative menés au CESE Wallonie.

Cela se passe au Conseil

Dans le cadre de leurs travaux et notamment de la préparation des avis (voir aussi en page 9), les Commissions du CESE Wallonie et les Pôles organisent régulièrement des auditions de responsables de l'administration, d'organismes publics ou encore de représentants des Ministres du Gouvernement wallon. Plusieurs rencontres ont ainsi été organisées de mars à mai 2019.



19/03/2019

La thématique de l'intelligence artificielle a été au cœur des travaux de la Commission Economie-Politique industrielle. Le 19 mars, plusieurs auditions d'experts ont été organisées : Raphaël Amory, Partner chez Sirius Insight, Ferdinand Casier, Business Group Leader Digital Industries chez Agoria et Yves Poullet, co-Président du Namur Digital Institute et Professeur émérite de l'UNamur, sont intervenus devant les membres de la Commission EPI.

Le 20 mai, la Commission a reçu Damien Ernst, Professeur à l'ULiège, qui a fait part de ses réflexions sur ce thème. L'interview de Damien Ernst est à lire en page 22.



27/03/2019

L'évaluation qualitative et l'impact social des politiques publiques étaient à l'ordre du jour de la réunion du 27 mars de la Commission Action-Intégration sociale, élargie aux deux sections (Action sociale et Intégration des personnes étrangères). Deux initiatives ont été présentées : le projet VISES, coordonné par Concertes, d'une part, et la recherche-action CISP pilotée par CAIPS, d'autre part.



3/04/2019

Dans le cadre de la préparation d'un avis d'initiative sur le dossier «Service citoyen», les membres des Commissions Emploi-Formation-Education et Action-Intégration sociale ont reçu, le mercredi 3 avril, Nathalie Van Innis et François Ronveaux, respectivement responsable pour la Wallonie et Directeur de l'asbl Plateforme pour le Service Citoyen ainsi que Ariane Fradcourt, représentante du cabinet du Ministre-Président, Willy Borsus.

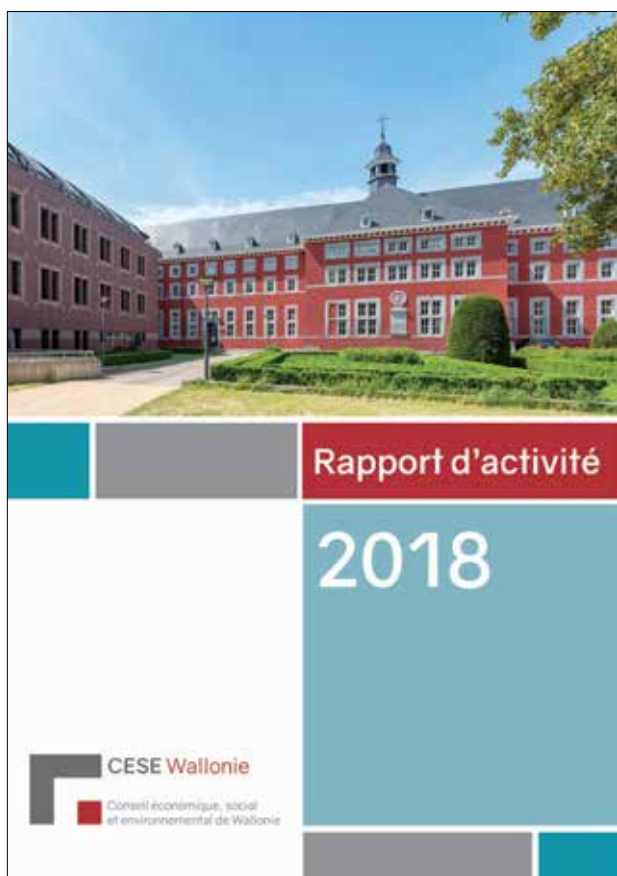


28/05/2019

Deux études ont été présentées aux membres du Pôle Logement, lors de la réunion du mardi 28 mai. Les représentants du CEHD ont d'abord exposé les résultats de l'«Enquête scientifique sur les loyers privés». Ensuite, ce fut au tour des responsables de l'IWEPS de présenter l'étude «Le marché locatif sous la loupe».

« On peut se demander si demain une intelligence artificielle ne pourrait pas devenir supérieure à l'ensemble de celle des êtres humains. Ce risque est bien réel. »

Damien Ernst, L'invité, p 22



Le Rapport d'activité 2018 est disponible en ligne

Il s'agit encore du Rapport d'activité du Conseil économique et social de Wallonie. En effet, le CESE Wallonie (Conseil économique, social et environnemental de Wallonie) a été mis en place en janvier 2019, suite à l'adoption du décret modifiant la composition et la dénomination du Conseil.

L'année 2018 a été marquée par la finalisation de la mise en œuvre de la réforme de la fonction consultative et l'installation de l'ensemble des Pôles thématiques.

Le Rapport d'activité présente les missions et la composition des différentes structures de la fonction consultative hébergées au Conseil (instances du CESW, Pôles thématiques, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément en matière d'emploi et de formation). Il propose également la synthèse de l'ensemble des travaux menés au sein de ces structures, auxquels s'ajoutent les activités en termes de communication (événements organisés tels que la séance des Vœux ou les séminaires thématiques ; publications ; communication digitale...), sans oublier le Centre de Documentation.

Téléchargez le Rapport d'activité 2018 via le site www.cesewallonie.be.

Les avis sur www.cesewallonie.be

La rubrique Avis comprend la synthèse d'avis rendus par le CESE Wallonie et par les Pôles. L'objectif est d'assurer une meilleure connaissance des travaux de l'ensemble de la fonction consultative menés au sein des différentes structures du CESE Wallonie (Commissions internes, Pôles, Conseils consultatifs, ...).

Au total, plus de 100 avis ont été adoptés par le CESE Wallonie et par les différents Pôles entre le 15 février et le 15 mai 2019.

Plusieurs de ces avis sont présentés dans les pages qui suivent. Pour le CESE Wallonie, ces avis portent sur des dossiers concernant les dispositifs relatifs à la politique des aînés, à l'accueil social rural, à l'aide aux gens du voyage ainsi qu'à l'évolution de carrière au sein des SAFAs (Services d'Aides aux Familles et aux Aînés).

En ce qui concerne les Pôles thématiques, les avis présentés sont relatifs à la Stratégie régionale de mobilité, au tarif «prosumers» (dans le secteur de l'énergie), à la gestion et la traçabilité des sédiments dans les sols et enfin, au plan quinquennal de recherches forestières.

Tous les avis du CESE Wallonie sont disponibles sur le site internet www.cesewallonie.be, de même que les avis adoptés par les Pôles.

Les avis entre le 15/02 et le 15/05/2019

Avis du CESE Wallonie

Action sociale

- Avis concernant le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant diverses dispositions relatives aux aînés
[Avis A.1420 adopté le 18/02/2019](#)
- Avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'agrément d'un organisme chargé de la mise en œuvre du Service citoyen en Wallonie
[Avis A.1421 adopté le 25/02/2019](#)
- Avis sur l'avant-projet d'arrêté relatif à l'accueil social rural
[Avis A.1429 adopté le 25/03/2019](#)
- Avis sur l'avant-projet d'arrêté insérant des dispositions relatives à l'aide aux Gens du voyage dans le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé
[Avis A.1430 adopté le 25/03/2019](#)
- Avis concernant l'avant-projet d'arrêté relatif au transport médico-sanitaire
[Avis A.1431 adopté le 01/04/2019](#)

www.cesewallonie.be

Les avis sur www.cesewallonie.be

Emploi-Formation

- Avis conjoint du CESE Wallonie et du Pôle «Ruralité» Section «Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation» sur l'avant-projet de décret relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur de l'agriculture

[Avis A.1422 adopté le 11/03/2019](#)

- Avis conjoint du CESE Wallonie et du Pôle «Ruralité» Section «Nature» sur l'avant-projet de décret relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur de la nature

[Avis A.1423 adopté le 11/03/2019](#)

- Avis conjoint du CESE Wallonie et du Conseil du Tourisme sur l'avant-projet de décret insérant un Livre VII dans le Code wallon du Tourisme relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur du tourisme

[Avis A.1424 adopté le 11/03/2019](#)

- Avis sur l'avant-projet de décret insérant un Titre XIV dans le Code wallon du Patrimoine relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur du patrimoine

[Avis A.1425 adopté le 11/03/2019](#)

- Avis sur l'avant-projet d'arrêté fixant le subventionnement à l'emploi d'associations oeuvrant à l'international

[Avis A.1426 adopté le 25/03/2019](#)

- Avis sur l'avant-projet d'arrêté pris en exécution du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement, à destination des employeurs publics des services d'aide aux familles et aux aînés (SAFAs)

[Avis A.1427 adopté le 25/03/2019](#)

- Avis sur l'avant-projet de décret modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE

[Avis A.1428 adopté le 25/03/2019](#)

Avis des Pôles

Cette liste reprend les avis présentés dans cette rubrique. Pour obtenir la liste complète des tous les avis adoptés par les Pôles, merci de consulter le site internet.

Pôle Energie

- Avis sur l'avant projet de décret modifiant le décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux GRD de gaz et d'électricité

[Avis adopté le 25/02/2019](#)

Pôle Environnement

- Avis sur le projet d'arrêté relatif à la gestion et à la traçabilité des sédiments destinés à être utilisés sur ou dans les sols et modifiant diverses dispositions en la matière

[Avis adopté le 18/02/2019](#)

Pôle Mobilité

- Avis sur la Stratégie régionale de mobilité

[Avis adopté le 22/02/2019](#)

Pôle Ruralité

- Avis sur le Plan quinquennal de recherches forestières 2019-2024

[Avis adopté le 26/04/2019](#)



Politique des aînés

Consulté sur l'avant-projet d'arrêté concernant diverses dispositions relatives à la politique des aînés, le CESE Wallonie a rendu un avis structuré en deux parties : d'une part, des considérations générales sur le projet d'arrêté et, d'autre part, des considérations sur la fonction consultative dans le secteur de l'aide aux aînés.

Un avant-projet d'arrêté procède à une révision importante du Livre V du Code réglementaire de l'Action sociale et de la Santé concernant diverses dispositions relatives aux aînés, en exécution du projet de décret relatif aux aînés soumis à l'approbation du Parlement wallon. Les principales modifications envisagées, dans les 160 articles du texte, portent sur les aspects suivants : l'âge d'entrée en établissement, les normes relatives aux prix, la programmation et la répartition du nombre de places, l'accueil en centres de soins de jour, les normes MRS, les partenariats, la démarche et les normes qualité, l'accessibilité et le contrôle des prix, le financement des infrastructures, l'autorisation de facturation, le plan de formation, l'unité de vie journalière, les soins palliatifs et le centre pour lésions cérébrales acquises.

Les recommandations du CESE Wallonie portent sur le projet d'arrêté et sur la fonction consultative dans le secteur de l'aide aux aînés.

Sur le projet d'arrêté

Dans ses considérations générales, le Conseil formule les remarques suivantes :

- Il souligne la prise en compte de certaines recommandations formulées dans son avis A.1387 sur le projet de décret adopté en première lecture (1) mais constate qu'il s'agit d'adaptations mineures par rapport aux principaux axes du projet de décret qui restent inchangés sur l'âge d'entrée en maison de repos à 70 ans, le nouveau mécanisme de financement, la programmation, les partenariats, la maîtrise des prix ou la démarche qualité, notamment.
- Il relève que la plupart des acteurs se rejoignent sur les objectifs globaux de la réforme envisagée visant à augmenter les capacités d'accueil pour nos aînés en veillant à améliorer le bien-être des résidents, la qualité et l'accessibilité des services, mais que les positions s'avèrent nuancées sur la manière d'y parvenir. Il estime que ces divergences ne doivent pas

empêcher l'aboutissement de l'enjeu principal, partagé par tous, qui est de proposer à nos aînés une offre résidentielle adaptée à leurs besoins et correspondant à leur choix, complémentairement au dispositif de l'assurance autonomie permettant le maintien à domicile.

- Il considère que le projet d'arrêté exécutant le décret est essentiel pour l'avenir du secteur de l'hébergement des aînés dans la mesure où, sous les dispositions parfois très techniques qu'il comporte, se profilent des choix politiques et des enjeux opérationnels importants. Or, il constate que le projet de texte, en l'état, paraît très inabouti et qu'il est structuré de manière imparfaite, comportant certaines incohérences. Celui-ci contient une série d'imprécisions ou adopte, au contraire, des dispositions très cadrées qui pourraient s'avérer inapplicables sur le plan opérationnel ou trop contraignantes par rapport à la nécessaire souplesse permettant d'adapter les structures à la réalité de terrain. Par ailleurs, la qualité législative du texte pourrait utilement être améliorée par une relecture attentive à l'aide des experts du secteur.

Au vu de ces différents éléments, le CESE Wallonie souligne la nécessité d'approfondir la réflexion avec les acteurs concernés en

demandant que le Cabinet organise impérativement et de toute urgence une concertation avec l'ensemble des représentants patronaux et syndicaux sectoriels, tant publics que privés. Il mentionne les principaux points d'attention qu'il conviendrait d'aborder lors de cette rencontre sur les thèmes suivants : l'âge d'entrée en maison de repos, la programmation, les partenariats, la qualité, les conditions d'accès aux subsides pour infrastructures, l'accessibilité, le prix de base et les suppléments, la formation continue des travailleurs et les normes de personnel.

Par ailleurs, les organisations patronales signalent qu'elles ont des remarques complémentaires à formuler sur d'autres articles du projet d'arrêté et que, pour le surplus, elles renvoient donc à l'avis d'initiative rendu par la Commission wallonne des aînés, qui reflète ces préoccupations.

Sur la fonction consultative dans le secteur de l'aide aux aînés

Dans la deuxième partie de l'avis sur la fonction consultative dans le secteur de l'aide aux aînés, le CESE Wallonie insiste les aspects suivants :

- Il souligne la nécessité de prévoir une Commission ou un groupe de travail permanent de représentants du secteur de l'aide aux aînés incluant notamment des représentants syndicaux et patronaux, dans le cadre des attributions du Conseil de stratégie et de prospective de l'AViQ et des organes qui lui sont attachés (Collège central de stratégie et de prospective et groupes d'experts) (2).
- Concernant la fonction d'agrément, il rappelle ses positions antérieures exprimées dans l'avis relatif à l'avant-projet de décret instituant l'AViQ (3). Il attire l'attention sur les risques d'une application stricte administrative de la réglementation en la matière et sur l'intérêt d'un retour des opérateurs de terrain à cet égard. Il recommande à tout le moins qu'une information sur les décisions individuelles et les motivations y relatives puissent faire l'objet d'une information au Comité de branche «Bien-être et Santé».

- Enfin, les organisations syndicales rappellent qu'elles ne sont pas représentées au sein de la Commission de convention «Accueil et hébergement des personnes âgées» composée exclusivement de représentants des organisations représentatives du secteur des établissements pour personnes âgées et des organismes assureurs et réitèrent leurs positions antérieures à ce propos (4).

Avis A.1420 adopté le 18/02/2019

(1) Par exemple, définition des résidences-services et arrondissements frontaliers, reformulation des critères conditionnant l'autorisation de facturer le prix de la chambre, ajout d'un rapport qualité, etc.

(2) Tels que prévus à l'art.5 du CWASS (partie décrétable).

(3) Avis A. 1230 du 13 juillet 2015 sur l'avant-projet de décret relatif à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, p.8. «Le CESW prend acte du fait que la procédure relative aux décisions à portée individuelle (agrèments, subventions) est désormais extraite de la fonction consultative et confiée exclusivement à l'administration. Il recommande dès lors de prévoir toutes les procédures de conciliation et de recours nécessaires pour garantir la défense des intérêts des bénéficiaires et des services (ex. retrait, suspension d'agrément, etc.)».

(4) Tel que prévu à l'art.15, §1^{er} du CWASS (partie décrétable). «Les organisations syndicales regrettent que la composition des Commissions relevant du Comité de branche "Bien-être et Santé" ainsi que les Commissions communes aux branches, ne reflète pas l'équilibre paritaire au sens où l'entendent les partenaires sociaux. Ces Commissions fonctionnent en effet exclusivement avec les représentants des Mutuelles et des Fédérations professionnelles patronales. Bien que les Comités de branche entérinent leurs décisions, une série de débats échappent aux représentants syndicaux alors que cela impacte le financement de tout un secteur. Les organisations syndicales estiment que des représentants syndicaux devraient pouvoir être associés aux travaux des dites Commissions». Extrait Avis A.1397 du 10 décembre 2018 sur l'avant-projet de décret relatif au fonctionnement de l'AViQ, p. 8.

Accueil social rural

L'accueil social rural est défini dans le Code wallon de l'Agriculture comme «l'accueil dans une structure rurale ou agricole de personnes ou groupes de personnes de tout âge qui, pour des raisons diverses liées à leur santé physique ou mentale, à leur situation sociale, économique, administrative ou familiale éprouvent la nécessité de fréquenter momentanément ou régulièrement un environnement lié à la vie rurale ou agricole, différent de leur cadre de vie habituel» (1).

Le Gouvernement wallon vient d'adopter un avant-projet d'arrêté ayant pour objet d'exécuter le Décret-programme du 17 juillet 2018 prévoyant la reconnaissance de ce type d'accueil. Il vise ainsi à fixer un cadre à l'organisation de l'accueil social rural en établissant les modalités d'agrément et de subventionnement des services d'accompagnement et des structures d'accueil social rural. Mais aussi de permettre la consolidation des projets pilotes déjà menés dans ce domaine et l'émergence de nouveaux projets, le cas échéant.



Les remarques formulées par le CESE Wallonie sur ce projet de texte portent sur les points suivants :

- Le Conseil souligne l'intérêt d'une approche permettant de «renforcer les liens entre la société et l'agriculture» et l'apport que peut constituer pour certains publics une immersion dans un environnement lié à la vie rurale ou agricole les sortant de leur cadre de vie ordinaire. Il relève cependant les contours flous du dispositif, tant sur le champ d'action que sur le public-cible, qui s'avèrent potentiellement très larges. Il pointe dès lors la nécessité d'envisager ces initiatives de manière complémentaire par rapport à tous les dispositifs déjà existants dans le champ de l'action sociale, de la santé ou du handicap. Il recommande un ancrage accru dans le champ de l'action sociale, de la santé ou du handicap, par diverses modalités.

- Le Conseil préconise une série de précautions indispensables dès lors qu'il s'agit de l'encadrement, voire de l'hébergement, d'un public particulièrement vulnérable, afin d'éviter les dérives potentielles. Enfin, il demande une clarification des moyens budgétaires envisagés pour ce dispositif ainsi que des conditions d'agrément des services d'accompagnement à l'accueil social rural.

(1) Tel que défini à l'art. D.3, 1/1° du Code wallon de l'Agriculture.

Avis A.1429 adopté le 25/03/2019



Aide aux gens du voyage

Un avant-projet d'arrêté insérant des dispositions relatives à l'aide des gens du voyage dans le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé fixe les dispositions relatives à l'organisme spécialisé en médiation des gens du voyage (modalités de demande, d'octroi et de retrait d'agrément, modalités de subventionnement). Il précise également les modalités concernant l'accueil des gens du voyage (modèles de règlements d'ordre intérieur et modèle d'information annuelle pour les aires d'accueil et les aires temporaires) ainsi que celles concernant le subventionnement des communes disposant d'une aire d'accueil (subvention annuelle de 30.000 € couvrant les dépenses en matière de personnel et les frais de fonctionnement).

Le CESE Wallonie a formulé sur ce projet de texte, les remarques suivantes :

- Concernant le subventionnement de l'organisme spécialisé en médiation des gens du voyage, il recommande que le montant de la subvention couvre la totalité des frais relatifs à l'équipe et de justifier le choix du montant du subventionnement des frais de fonctionnement.

- Concernant la subvention annuelle accordée aux communes qui organisent une aire d'accueil pour couvrir les frais de personnel et d'accueil qui y sont liés, il suggère au Gouvernement de s'appuyer sur les recommandations de l'UVCW en la matière, en veillant à une offre d'accueil suffisante sur l'ensemble du territoire wallon (efforts complémentaires des différentes communes).

Avis A.1430 adopté le 25/03/2019



Evolution de carrière dans les SAFAs

La décision du Gouvernement wallon du 28 février 2019 vise à permettre, dans les Services d'Aides aux Familles et aux Aînés du secteur public, d'une part, la conversion des aides ménager-ère-s titres-services (AMTS) en aides ménager-ère-s sociaux-les (AMS) sous statut APE, d'autre part, l'évolution des AMTS, sur base volontaire, vers le métier d'aides familiales, par l'organisation des formations nécessaires.

271 personnes, occupées au sein 16 CPAS wallons, sont concernées. Un budget total de près de 6 millions € est prévu pour cette mesure (points APE, réductions de cotisations sociales, compléments liés à l'ancienneté et organisation des formations). Pendant une phase transitoire (jusqu'au 31 décembre 2019), les SAFAs devront déterminer quels usagers peuvent rester bénéficiaires des services d'une aide ménagère sociale et lesquels doivent être redirigés vers une entreprise titres-services.

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie accueille positivement la décision du Gouvernement wallon qui contribue à une amélioration qualitative et quantitative de l'offre des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés et stimule l'articulation et la cohérence entre les différents métiers liés à l'aide aux personnes.

Dans son avis, le Conseil insiste sur la continuité des emplois et des services, notamment en attirant l'attention sur le timing serré que les délais prévus imposent, du côté des services comme de l'administration. La transition doit se dérouler dans les meilleures conditions, tant en ce qui concerne la conversion des AMTS en AMS que la clôture ou le transfert résiduaire des activités titres-services.

Il invite aussi le Gouvernement wallon à préciser la durée des décisions d'octroi de l'aide APE. Il demandait alors que celle-ci soit définie en cohérence avec l'évolution des réformes qui étaient en cours et impactaient le projet, à savoir la réforme des Aides à la Promotion de l'Emploi et la mise en œuvre de l'Assurance Autonomie, initiatives désormais abandonnées.

Avis A.1427 adopté le 25/03/2019

Stratégie régionale de mobilité

La Stratégie Régionale de Mobilité (ci-après SRM) s'inscrit dans la continuité de la Vision FAST 2030 pour la mobilité en Wallonie (Fluidité, Accessibilité, Santé/Sécurité, Transfert modal). Cette Vision, adoptée par le Gouvernement wallon le 26 octobre 2017, établit les parts modales (1) à atteindre pour les personnes et pour les marchandises à l'horizon 2030. La Stratégie détermine quant à elle la manière de rencontrer ces objectifs, ensuite viendront les plans qui détermineront les actions à mettre en œuvre. Le Pôle Mobilité a rendu son avis sur cet important dossier : en voici les principaux axes.

La SRM, telle qu'adoptée en première lecture le 13 décembre 2018 par le Gouvernement, est organisée en trois parties que sont : la gouvernance, l'offre et la demande.

1) Vers une nouvelle gouvernance de la mobilité.

La nouvelle gouvernance mise sur trois piliers que sont : le pilotage, lequel doit garantir la transparence et la conformité des choix par rapport à la vision, en responsabilisant les acteurs. Ensuite, l'ouverture et la coopération de la Wallonie avec l'extérieur, c'est-à-dire avec les parties prenantes, les citoyens, les autres régions, les autres pays et les autres niveaux de pouvoir. Et enfin, le développement du numérique, en veillant au partage de données, à leur coordination par un groupe hétérogène d'acteurs (afin d'éviter le monopole de décision ou l'éparpillement de ces données) et à la co-conception et co-expérimentation de services sur le territoire avec les acteurs. Par ailleurs, la nouvelle gouvernance veillera à développer un écosystème susceptible de générer l'expertise et l'innovation, en préparant les acteurs aux six ruptures de la nouvelle mobilité dont trois d'entre elles relèvent de la technologie : la mobilité sera davantage connectée, plus autonome, et tendra vers le zéro émission. Et les trois autres qui relèvent de l'usage : la mobilité sera partagée, partiellement à la demande et surtout multimodale.



2) Doubler et diversifier l'offre de mobilité.

L'offre en mobilité est étudiée en «trois couches» s'appuyant les unes sur les autres : les infrastructures qui doivent être adaptées, qualitatives et entretenues, les services qui doivent être fortement diversifiés et enfin, les technologies qui viennent s'ajouter aux deux couches plus «classiques» pour «couronner» la transformation des comportements» (2). Il s'agit évidemment d'assurer la connexion des différents territoires, compte tenu de leur attractivité, sans négliger pour autant les zones rurales dans lesquelles vivent 60% de la population wallonne. Il s'agit également, d'optimiser la continuité des déplacements par la création des mobipôles et des mobipoints ainsi que de multiplier l'offre de solutions de mobilité durable (marche, engins de micromobilité électriques, vélos, réseau ferroviaire, transports en commun, taxis, mobilité partagée, covoiturage, services spécifiques pour personnes spécifiques, voitures plus sécurisées et moins polluantes). «En matière d'offre, un enjeu est la recherche d'équilibre entre, d'une part, l'intérêt général, soit la rationalité économique et environnementale des choix posés et, d'autre part, les intérêts particuliers, soit la rationalité 'sociale' des choix.» (3).

3) Accélérer la transformation des comportements (gestion de la demande)

Il s'agit d'aménager la société pour faciliter la transformation des comportements.

Ce qui consiste essentiellement à concevoir l'aménagement du territoire de manière à limiter les besoins en mobilité (cesser l'étalement urbain). Cela implique ensuite, d'améliorer la qualité des espaces publics qui doivent être plus conviviaux et dans lesquels la place de la voiture doit être nettement réduite aux profits des modes actifs et de la détente. La SRM met également en place une réflexion sur une politique du temps par le biais d'une task force «bureaux du temps», avec pour objectif de revoir la structuration de nos temps de vie, de plus en plus éloignée du rythme naturel et cyclique et qui aujourd'hui, conduit inéluctablement à des engorgements aux horaires de pointe. Il s'agit encore d'accompagner les citoyens et les acteurs de la société en travaillant sur une communication adaptée. Enfin, le document aborde la fiscalité en proposant une tarification intégrée et responsable. D'une part, pour l'usage de solutions publiques (ex : fiscalité incitative sur le logement) et, d'autre part, pour l'usage de solutions particulières en distinguant la fiscalité sur l'achat, sur la possession et sur l'usage (ex : vignette pour particulier). Ces fiscalités sont incitatives ou dissuasives, elles font donc évoluer les comportements des usagers et sont sources de financement nécessaire au développement des alternatives de mobilité promues.

Le Pôle Mobilité a rendu son avis sous la forme de commentaires généraux et de commentaires particuliers. Les commentaires particuliers sont abordés de manière

non-exhaustive. S'il le souhaite, le lecteur est invité à prendre connaissance de l'avis complet qui figure sur le site internet du CESE Wallonie.

Commentaires généraux

Le Pôle accueille favorablement la SRM et reconnaît la pertinence du choix d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de la Vision Fast préalablement à l'élaboration d'un plan d'action, même si certains éléments de précisions dans la SRM pourraient relever d'un plan d'action.

Le Pôle salue la déclinaison de la stratégie en trois axes majeurs, portant sur la gouvernance, l'offre et la demande, et l'importance primordiale donnée à la gouvernance au sein de la stratégie, tant on connaît la complexité de la matière et la diversité des acteurs impliqués dans la mobilité. Cependant, le Pôle ne cache pas son inquiétude par rapport à l'agenda électoral, lequel ne permet pas à l'actuel Gouvernement de réaliser l'opérationnalisation de la SRM. Or, le temps est compté, tant par rapport aux enjeux climatiques que par rapport à la congestion routière croissante, dont les conséquences économiques et sur la santé publique ne sont plus à démontrer. Vu le coût extrêmement lourd de l'inaction à ces différents niveaux, la Wallonie ne peut plus se permettre de reporter la prise de mesures fortes appuyées politiquement.

La SRM succède au Plan wallon de mobilité durable, lequel n'a pas pu aboutir sous la législature précédente. Néanmoins l'ensemble du travail effectué pour la construction de ce dernier, s'appuyant sur une large consultation des acteurs, a pu servir de base à l'élaboration de la stratégie. En outre, la SRM a été charpentée par un Comité de pilotage composé d'acteurs essentiels de la mobilité, même si certains d'entre eux, comme les organisations syndicales, n'y ont pas été associés et le regrettent. Ces études au long cours faites en collaboration avec les différents acteurs donnent toutefois à la SRM une grande légitimité.

Le Pôle Mobilité constate que le document ne prévoit à ce stade pas d'ordre de priorité, ni d'indicateurs d'évaluation des stratégies. Il s'interroge donc sur la concrétisation (mise en œuvre) et le suivi de cette stratégie et ce, d'autant plus au regard du



contexte budgétaire actuel. Il relève par ailleurs que, dans sa décision du 13 décembre 2018, «*le Gouvernement wallon charge le Ministre de la Mobilité de lui soumettre une estimation des moyens organisationnels et budgétaires lors de la seconde lecture*». Une fois les orientations de la SRM validées par le Gouvernement, il conviendra de définir dans les meilleurs délais les priorités à suivre, les moyens budgétaires dédiés, les indicateurs de suivi permettant de confirmer, renforcer ou réorienter les actions, ainsi qu'un agenda planifiant cette politique. Le Pôle appelle donc à la continuité dans l'action publique de telle sorte que le futur Gouvernement s'empare de la SRM pour la mettre en œuvre sans en modifier les fondements, et souhaite ardemment être associé au processus d'élaboration des futurs plans d'actions qui devront constituer une priorité pour la prochaine législature.

Le Pôle regrette par ailleurs que les deux volets de la SRM (mobilité des personnes et mobilité des marchandises) n'aient pas été élaborés simultanément, et s'inquiète du délai pour l'adoption d'un projet de volet «mobilité des marchandises». Une fois ce dernier disponible, il sera fondamental de veiller à une bonne articulation entre les deux parties de la SRM.

Enfin, le Pôle préconise de référencer systématiquement les sources des données chiffrées utilisées dans le document afin d'en renforcer la rigueur. Il souhaite également qu'une communication autour de la SRM soit mise en place dans la mesure

où elle constitue un pilier essentiel à sa réussite au travers de son appropriation par la population.

Commentaires particuliers

En matière de Gouvernance, le Pôle Mobilité insiste à plusieurs reprises sur l'importance de collecter des données numériques de qualité et de s'assurer que les pouvoirs publics en gardent le contrôle. Le Pôle s'accorde cependant à considérer que l'élaboration de partenariats publics-privés dans la gestion et le traitement de ces données est pertinente et ce pour autant que l'intérêt général reste le «leitmotiv» de ces opérations. Il recommande que la Wallonie élabore un cadre législatif pour répondre aux innovations telles que les véhicules connectés et autonomes.

Le Pôle rappelle l'importance d'une vision globale et donc interfédérale de la mobilité dans le respect des compétences régionales (infrastructures, technologies, fiscalité, coopération...).

Il est indispensable de faire évoluer le contexte global de gestion des infrastructures en Wallonie de manière à en avoir une vision d'ensemble et à en optimiser le financement. Le Pôle Mobilité estime par exemple, qu'il y a lieu de veiller à ne pas construire d'infrastructure ferroviaire coûteuse au détriment de projets qui seraient plus pertinents en vue de rencontrer la vision FAST 2030.



En matière d'offre, le Pôle attire l'attention sur le fait que les mobipôles doivent être cohérents au niveau de l'image, du concept mais que chacun devra être adapté en fonction de son environnement. Leur localisation ne peut pas se faire uniquement en fonction de la disponibilité d'espace, car cela risque de les éloigner des points stratégiques, par ailleurs ils peuvent trouver leur place dans certains parcs d'activités économiques. En zone rurale, les mobipoints devront être reliés à une offre de transport public et être accessibles par les modes actifs (c-à-d modes doux). Le stationnement devra y être réduit.

Le Pôle Mobilité estime encore que la stratégie devrait prévoir un plan d'investissement pour l'aménagement des voiries en faveur des piétons et recommande d'user des limitations de vitesse afin de permettre le partage des voiries entre les voitures et les vélos. Afin d'encourager l'intermodalité des transports, il y a lieu de mettre à disposition des parkings sécurisés pour les vélos et autres engins tant dans les entreprises, qu'au sein des mobipôles et mobipoints. Il est également impératif de conserver les possibilités de transport de vélos dans les trains et de développer ce concept sur les lignes TEC express et de longues distances.

Les réseaux trains et bus doivent se compléter, mais aussi se renforcer. Le Pôle Mobilité estime que la SRM devrait davantage mettre en avant la manière de parvenir à remplir cet objectif crucial pour l'attractivité de l'ensemble du réseau structurant en

prévoyant un cadre de référence commun à tous les niveaux de pouvoirs et pour tous les opérateurs de transports publics, permettant de maximaliser les possibilités de correspondances entre les services et les réseaux sans impliquer de surcoûts. Le Pôle estime encore que la stratégie devrait être plus précise quant à la manière de développer des offres de transports plus flexibles en zone peu dense. Il constate que la stratégie n'évoque pas les solutions de mobilité de type «Uber»- qui font pourtant partie intégrante des modes de déplacement et sont en pleine expansion. Le Pôle apprécie positivement le déploiement de solutions de mobilité partagées (voiture, vélos et autres engins de micro-mobilité) ainsi que du covoiturage. Par ailleurs, il regrette que les déplacements scolaires soient abordés de manière trop sommaire.

En ce qui concerne la transformation des comportements, le Pôle Mobilité apprécie très positivement que le levier aménagement du territoire soit mis en avant pour maîtriser la demande de mobilité. Par rapport à la fiscalité, le Pôle estime que la Wallonie doit compléter l'analyse menée par l'ULiège et l'ULB sur l'évolution de la fiscalité routière et creuser les différents scénarios fiscaux possibles, dont celui de la vignette et du prélèvement kilométrique, afin de mettre en place une fiscalité intelligente et concertée entre les différentes entités. Le Pôle apprécie positivement que la fiscalité sur l'achat d'un véhicule soit étudiée en fonction de ses performances environnementales. Il insiste sur le fait que les services de mobilité doivent garder une tarification attractive.

(1) Pour les personnes, l'objectif est de réduire la part modale de la voiture individuelle de 83% à 60% au profit de la voiture partagée ou covoiturage (augmentation du taux d'occupation de 1,3 à 1,8), du bus (4 à 10%), du vélo (1 à 5%) de la marche (3 à 5%) et du train (9 à 15%). Le nouveau total, inférieur à 100%, témoigne de la volonté de diminuer le nombre total de déplacements.

(2) SRM, Volet I – Mobilité des personnes – p5

(3) SRM, Volet I – Mobilité des personnes – p5

Avis adopté par le Pôle Mobilité
le 22/02/2019



Le Compendium Wallon des méthodes d'Echantillonnage et d'Analyse (CWEA)

En adoptant le décret «sols» en 2008 (revu en 2018), le législateur a également défini des normes de référence sur la qualité des sols et des eaux souterraines. La mise en œuvre de ce texte réglementaire implique le recours à l'utilisation de moyens techniques visant notamment les prélèvements et l'analyse de sols, qui sont rassemblés dans le CWEA. Le premier CWEA était exclusivement constitué des éléments indispensables pour répondre aux obligations de l'annexe 1 du décret «sols» de 2008. Le CWEA est amené à couvrir progressivement les différents domaines de l'environnement, à savoir non seulement les sols mais également les déchets, l'eau et l'air. Il s'agit de terme d'élaborer un ensemble unique, rationnel et pratique apte à évoluer en fonction des règles internationales, européennes, nationales et régionales, mais disposant également des capacités nécessaires pour intégrer de nouvelles technologies et méthodologies.

Avis adopté par le Pôle Environnement
le 18/02/2019



Gestion et traçabilité des sédiments dans les sols.

Le 18 février 2019, le Pôle Environnement a adopté l'avis sur le projet d'arrêté relatif à la gestion et à la traçabilité des sédiments destinés à être utilisés sur ou dans les sols et modifiant diverses dispositions en la matière. Voici les principaux éléments de cet avis.

Le projet d'arrêté vise à titre principal à exécuter les articles 4 et 5 du décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols (dit décret «sols») pour ce qui concerne les sédiments. Les lignes directrices sont les suivantes :

- 1) mise en place d'une procédure de contrôle de la qualité des sédiments au stade de la conception des projets ;
- 2) mise en place d'un système de traçabilité permettant de connaître l'origine des sédiments, leur lieu de stockage et leur destination ;
- 3) harmonisation entre les normes du décret «sols» et les normes applicables à l'utilisation des sédiments ; les sédiments seront valorisés sur un site récepteur en fonction du type d'usage ;

4) cadrage par le guide de référence relatif à la gestion des terres élaboré par l'ISSEP (Institut scientifique de service public) dans lequel la gestion des sédiments sera intégrée.

L'avis

Le Pôle Environnement salue la volonté de mettre en place un dispositif de gestion et de traçabilité des sédiments (dit arrêté «sédiments»), à l'instar de ce qui a été réalisé en matière de gestion et de traçabilité des terres par le biais de l'arrêté du 5 juillet (dit arrêté «terres»). De fait, ce texte devrait être de nature à clarifier les modalités de gestion des matières enlevées du lit et des berges des cours d'eau et des plans d'eau. Le Pôle relève cependant que lors de l'examen du guide de référence pour la gestion des terres (GRGT), un manquement a été constaté quant à l'absence de mesures transitoires suite à la mise en application de l'arrêté «terres». Avec l'abrogation des normes qualité de cet arrêté, du 14 juin 2001 au 1^{er} novembre 2019, une série de questions se posent :

- les analyses faites avant cette date sont-elles toujours valables et si c'est le cas, jusque quand ?
 - Quelles normes doivent être utilisées pour des travaux mis en adjudication avant le 1^{er} novembre 2019 mais réalisés après cette date ?
 - L'adaptation vers les critères du décret «sols» est-elle automatique ?
 - Une autorisation est-elle nécessaire ?
- Le Pôle Environnement suggère de profiter

de l'adoption de l'arrêté «sédiments» pour préciser les mesures transitoires. Le Pôle regrette en outre qu'il n'y ait pas plus de cohérence entre le projet d'arrêté «sédiments» et l'arrêté «terres» en matière de stratégie d'échantillonnage et d'analyses à réaliser. A cet égard, les méthodes d'échantillonnage, d'analyse et de caractérisations issues du Compendium Wallon des méthodes d'Echantillonnage et d'Analyse (CWEA) gagneraient à être déplacées dans un guide de type «GRGT» (voir page 19). Le texte prévoit de créer une nouvelle rubrique (63.12.21) pour le dépôt de stockage temporaire. Si le Pôle peut comprendre l'idée qui sous-tend cet ajout (en particulier pour les cours d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie), il estime néanmoins que l'application de cette disposition devra être évaluée afin de s'assurer qu'elle répond aux objectifs environnementaux globaux poursuivis par la réglementation en projet. Le Pôle Environnement attire enfin l'attention sur la problématique des sédiments envoyés en centre d'enfouissement technique. Le texte ne dit pas clairement que les dispositions du projet d'arrêté ne s'appliquent pas pour les déchets éliminés. Ceci voudrait dire que les dispositions relatives au transport et à la traçabilité des sédiments prévues dans le projet s'ajoutent à celles requises par la législation déchet, ce qui apparaît difficilement acceptable. Il y aurait dès lors lieu de prévoir l'exclusion de ce cas spécifique dans le texte.

Avis adopté par le Pôle Environnement
le 18/02/2019

Le Guide de Référence pour la Gestion des Terres (GRGT)

L'arrêté du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres vise à organiser la gestion des terres selon une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions, et vise plus particulièrement à assurer une cohérence entre les normes et les méthodologies applicables à l'utilisation des terres sur et dans les sols, et celles applicables aux sols. L'arrêté prévoit la possibilité d'adoption par le Ministre de l'Environnement d'un GRGT. Ce Guide est amené à compléter l'arrêté pour les aspects pratiques et scientifiques, et a pour objectifs de garantir la qualité de la démarche d'expertise, ainsi que d'accompagner l'ensemble des parties prenantes dans le processus de contrôle qualité et de traçabilité des terres.



Tarif «prosumers»

Fin février, le Pôle Energie a rendu son avis sur l'avant projet de décret modifiant le décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux Gestionnaires des réseaux de distribution (GRD) de gaz et d'électricité.

Au 1^{er} janvier 2020, le «tarif prosumers» devrait entrer en vigueur afin de faire contribuer les prosumers, c'est-à-dire les personnes qui utilisent le réseau de distribution basse tension et qui disposent d'une installation de production d'électricité décentralisée dont la puissance est inférieure ou égale à 10 kVA, à l'utilisation du réseau de distribution. Cette contribution serait soit forfaitaire soit en fonction de l'utilisation réelle du réseau moyennant le placement d'un compteur double flux. Le projet de décret propose de réserver cette contribution aux nouvelles installations mises en service après le 1^{er} juillet 2019.

En matière de développement des énergies renouvelables, le Pôle Energie a toujours plaidé pour un soutien proportionné et mesuré. Ce soutien doit assurer une rentabilité juste et raisonnable au porteur de projet et pouvoir être révisé pour éviter les effets d'aubaine générés par une sursurabilité. Il doit permettre de compenser les surcoûts de la production et non à dispenser des coûts d'utilisation du réseau.

Le Pôle Energie a remis un avis négatif sur ce projet en développant des arguments relatifs, notamment, à une pérennisation de la hausse des tarifs de distribution pour les ménages wallons, à une rentabilité excessive pour certaines installations, à la mise en place d'un traitement discriminatoire entre les ménages et à un manque d'incitation pour les prosumers à s'engager dans une meilleure gestion de leur production (synchronisation production/consommation, autoconsommation collective).

Enfin, dans son avis, le Pôle rappelle également que des objectifs ambitieux doivent être atteints en matière de production d'énergies renouvelables et qu'il convient donc d'encourager les consommateurs à continuer à investir dans les énergies renouvelables. Or, cette proposition peut suggérer que la rentabilité des futures installations ne sera plus assurée si le tarif prosumer entre en vigueur et ainsi dissuader les consommateurs de s'engager dans cette démarche.

Avis adopté par le Pôle Energie le 25/02/2019

Les avis des Pôles sont disponibles sur le site internet www.cesewallonie.be.

Plan quinquennal de recherches forestières

Le Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois», a rendu son avis sur le Plan quinquennal de recherches forestières, prévu par le Code forestier et très attendu par le secteur. L'avis comprend des remarques sur la procédure de consultation ainsi que sur le contenu du Plan.

Le Plan quinquennal de recherches forestières, dont l'élaboration est prévue par le Code forestier, définit les lignes directrices des recherches, à réaliser ou à faire réaliser, pour assurer ou promouvoir les objectifs globaux du Code forestier. Ce plan était très attendu par les acteurs de la recherche et ceux qui bénéficient de ses résultats. Il prévoit en effet des moyens relativement importants pour soutenir les efforts de recherche dans différents domaines.

Sur la procédure

L'avis du Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois» est requis en vertu de l'article 7 du Code forestier organisant l'élaboration du Plan. Le Pôle regrette vivement les modalités de consultation qui lui ont été imposées, et souligne qu'elles sont incompatibles avec l'exercice normal de la fonction consultative. En effet, le Ministre René Collin, en charge de la Forêt, a requis l'urgence, imposant la remise de l'avis dans un délai de dix jours. Une procédure normale aurait permis la tenue d'au moins une réunion, au cours de laquelle l'administration aurait pu être entendue, et où des échanges entre membres auraient pu enrichir les débats et l'avis remis.

Ceci étant dit, le Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois» se félicite de la venue de ce Plan quinquennal de recherches forestières. En effet, il est essentiel que la Wallonie poursuive et amplifie ses efforts de recherche, pour aider la forêt et ses acteurs à évoluer et à s'adapter aux enjeux majeurs auxquels la forêt fait et fera face et à l'accélération des effets des changements globaux.

S'agissant d'un Plan devant soutenir la recherche au service de la forêt, par définition multifonctionnelle, il serait logique que son suivi soit réalisé par des Comités intégrant d'autres composantes de la société civile intéressées par l'écosystème forestier, en plus des acteurs prévus actuellement.

Le Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois» souhaite ainsi qu'au moins un représentant de la forêt privée fasse partie du Comité de pilotage prévu à l'annexe III et que le Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois» dispose d'un mandat au sein du Comité de pilotage susmentionné et des Comités d'accompagnement technique (prévus à l'annexe IV).

Sur le contenu

Compte tenu du délai évoqué ci-avant, le Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois», se limite à une série de remarques et propositions d'amélioration du document, sur différents thèmes importants.

• **Diversité des essences et des provenances** : aucune action dans le plan quinquennal 2019-2024 (annexe II) ne traduit ce qui est dans l'axe stratégique 3 sur la diversité des essences et des provenances. Vu le contexte (en particulier le changement climatique déjà en cours), le Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois» estime qu'il s'agit d'une lacune à combler impérativement.

- **Génétique forestière** : dans le même contexte de préparation aux défis du changement climatique et de son impact sur l'état sanitaire de nos forêts, le Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois» estime que les actions programmées et les moyens prévus au niveau de la génétique forestière (thème 2) sont insuffisants.

- **Multifonctionnalité des forêts** : le Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois» suggère que l'attention soit portée sur l'ensemble des fonctions de la gestion durable des forêts (économiques, écologiques et sociales), comme prévu par le Code Forestier.

- **Relation entre sylviculture et qualité du bois** : le Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois» recommande que les actions à développer en matière de caractérisation de la relation sylviculture – qualité du bois bénéficient de développements plus importants.

- **Aval de la recherche par le transfert des résultats de la recherche, la formation et la vulgarisation** : le Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois» insiste sur l'importance à accorder à tout l'aval de la recherche : transfert de ses résultats et de ses acquis vers les acteurs de terrain, à travers la vulgarisation et la formation.

Pour conclure, le Pôle Ruralité, Section «Forêt et Filière Bois», exprime son souhait d'être tenu au courant des suites de son avis et de l'évolution du Plan quinquennal qui sera adopté.

Avis adopté par le Pôle Ruralité
le 26/04/2019



Damien Ernst

«L'intelligence artificielle va bouleverser nos modes de vie»

Professeur à l'Université de Liège, Damien Ernst, qui a reçu en 2018 le Prix Blondel (prestigieuse récompense attribuée par la France aux scientifiques auteurs de travaux d'exception dans les domaines de la science et de l'industrie électrique au sens large) est connu en tant qu'expert des réseaux électriques. Il intervient régulièrement dans les médias et les réseaux sociaux sur les questions d'énergie. Cet ingénieur électricien a pourtant bien d'autres centres d'intérêt et sujets de recherches, dont l'intelligence artificielle. Dans la foulée de la réunion de la Commission Economie – Politique industrielle lors de laquelle il est intervenu, Damien Ernst a accordé une interview à la revue Wallonie sur le développement de l'intelligence artificielle.



Wallonie : Pourquoi cet intérêt pour la thématique de l'intelligence artificielle ?

Damien Ernst : Comme vous le savez, mes travaux de recherche portent depuis plusieurs années sur les réseaux électriques. Or, pour mener ces recherches, nous avons dû utiliser les techniques d'intelligence artificielle (IA). Les réseaux électriques sont en effet très complexes et l'être humain doit être assisté par des outils d'IA pour prendre des décisions. Au-delà de cet aspect concret, la thématique de l'intelligence artificielle est passionnante, tant elle ouvre des champs de possibles : je suis convaincu par le fait que les technologies liées à l'IA aideront à résoudre des problématiques sociétales (comme la transition énergétique). Dans le même temps, le développement de l'intelligence artificielle pose des questions philosophiques et éthiques fondamentales, auxquelles il est essentiel de s'intéresser.

Wallonie : Un pan très prometteur de l'intelligence artificielle se fonde sur le paradigme de l'apprentissage par renforcement. Pourriez-vous nous expliquer ce paradigme sur lequel vous travaillez beaucoup ?

Damien Ernst : Tout d'abord, il est important de noter que l'on parle d'intelligence artificielle lorsque l'on est face à des algorithmes qui apprennent par expérience. Et ils diffèrent de la manière dont ils apprennent. Prenons l'exemple de Google et du référencement : lorsque les internautes cliquent majoritairement sur le troisième lien qui apparaît suite à une recherche spécifique, le système d'IA va faire en sorte que celui-ci se retrouve en première position au bout d'un certain temps. Dans un tel contexte, on parle d'apprentissage par renforcement : la « machine Google » renforce ses performances en interagissant avec son environnement. Derrière ce paradigme très puissant se cache en fait une monétisation de l'intelligence artificielle : les algorithmes intelligents essaient de maximiser un signal de récompense. Reprenons l'exemple de la recherche Google : plus les gens cliquent sur un lien qui est proche de la première position, plus le signal de récompense est élevé. Ce paradigme d'apprentissage par renforcement est devenu très populaire. Il permet par exemple de créer, assez facilement, des agents intelligents capables de jouer à des jeux vidéo. Ces jeux sont des environnements de rêve pour développer et tester de nouvelles techniques d'IA, car ils deviennent de plus en plus proche du monde réel et offrent donc une plate-forme de lancement idéale des algorithmes d'intelligence artificielle pour les déployer dans la vraie vie. Parfois, on est étonné qu'un algorithme qui a de très bonnes performances sur des jeux vidéo puisse aussi s'appliquer dans des domaines *a priori* très différents, comme par exemple pour aider un médecin à déterminer le traitement idéal pour un patient souffrant d'une maladie chronique ou pseudo-chronique, comme par exemple un cancer, une dépression, etc.

L'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA, ou AI en anglais pour Artificial Intelligence) consiste à mettre en œuvre un certain nombre de techniques visant à permettre aux machines d'imiter une forme d'intelligence réelle. L'IA se retrouve implémentée dans un nombre grandissant de domaines d'application (...).

Au fur et à mesure de l'évolution de ces travaux, l'intelligence artificielle passe du simple chatbot générique à un système de gestion de fonds automatique en finance, une aide au diagnostic en médecine, une évaluation des risques dans le domaine des prêts bancaires ou des assurances ou encore un allié décisionnel sur le terrain militaire.

Alors qu'en 2015 le marché de l'intelligence artificielle pesait 200 millions de dollars, on estime qu'en 2025, il s'élèvera à près de 90 milliards de dollars.

Source : www.futura-sciences.com





Wallonie : La recherche en IA est principalement menée par des grandes entreprises privées...

Damien Ernst : Depuis quelques années, les recherches menées dans le domaine de l'intelligence artificielle ont considérablement augmenté. Google, Microsoft, Facebook, IBM, etc. investissent des milliards de dollars dans la recherche en IA. L'exemple de l'entreprise DeepMind est très intéressant : créée il y a bientôt 10 ans, elle a été rachetée par Google en 2014. Son objectif est de créer une intelligence artificielle universelle. DeepMind investit chaque année des centaines de millions d'euros en recherche en IA pour atteindre cet objectif ! Le nombre de chercheurs dans ce domaine a aussi explosé : au début des années 2000, il y avait au plus quelques centaines de chercheurs à des conférences en IA comme NeurIPS (Neural Information Processing Systems : une conférence scientifique en intelligence artificielle et neurosciences qui a lieu chaque année en décembre). L'année dernière, la conférence a réuni près de 8.000 chercheurs !

Wallonie : Le scénarios des films de science-fiction dans lequel la machine parvient à battre l'être humain est-il en train de se réaliser ?

Damien Ernst : Il ne s'agit plus d'un scénario mais de la réalité... En 2016, Lee Seedol, le meilleur joueur mondial du jeu de Go de ces dix dernières années, a été battu par l'ordinateur «AlphaGo» de la société Google DeepMind que je viens d'évoquer. A présent, l'objectif visé est que les ordinateurs puissent surpasser les joueurs de Real Time Strategy Games. C'est plus compliqué au vu des alliances et des stratégies plus complexes à mettre en place ; je pense cependant que d'ici un à deux ans, les ordinateurs seront aptes à battre les meilleurs joueurs de ce type de jeux. Mais le gros changement qui risque d'apparaître en IA dans les années à venir, c'est l'implémentation directe du cerveau humain sur un ordinateur. Aujourd'hui, on parvient à visionner les flux électriques du cerveau et à reconstruire, de manière informatique, les connexions neuronales. En clair, dans un futur proche, il sera possible de coder dans un ordinateur des blocs cognitifs d'un cerveau humain et de le faire fonctionner, en dépassant les limites propres aux êtres humains (fatigue, stress, émotions,...). A partir de là, on peut se demander si demain une intelligence artificielle ne pourrait pas devenir supérieure à l'ensemble de celle des êtres humains. Ce risque est bien réel.

Wallonie : Quelles sont les conséquences économiques et sociales ?

Damien Ernst : Le développement des applications en intelligence artificielle va bouleverser nos modes de vie. Un grand nombre d'emplois disparaîtront : prenons l'exemple des voitures électriques autonomes. Dans ce nouveau contexte, des métiers tels que chauffeurs de taxi ou de bus ne seront plus utiles. Des tas d'autres secteurs seront impactés : les banques, les médias, le secteur de l'énergie... La question est de savoir quelles seront les capacités de recréer des jobs pour compenser toutes les pertes. D'autant que les grandes plates-formes gérant les systèmes d'intelligence artificielle sont toutes des entreprises privées et qu'aucun Etat ne les contrôle. L'intelligence artificielle constitue d'ailleurs un enjeu important dans la « guerre économique » que se livrent la Chine et les Etats-Unis. Au-delà de ces aspects économiques et sociaux, d'importantes questions éthiques (l'IA permettra-t-elle l'immortalité ?) et démocratiques (les possibilités de contrôle des populations par les applications d'IA sont énormes) sont posées par le phénomène de l'intelligence artificielle.

Wallonie : Où se situe la Wallonie en matière d'IA ? Comment la Wallonie peut-elle se préparer pour faire face aux opportunités mais aussi aux risques engrangés par l'IA ?

Damien Ernst : On a de très bons chercheurs en IA en Wallonie. Il y a aussi quelques boîtes prometteuses dans ce domaine. Mais on ne peut pas vraiment dire que la Wallonie est championne en intelligence artificielle. Des choses ont été faites, mais vu l'importance de ce secteur pour l'avenir de notre industrie on a l'impression que cela n'est pas assez. L'IA, la digitalisation de l'économie vont tout emporter. Il faut renforcer toutes les politiques régionales qui soutiennent ce domaine, au risque sinon de devenir une région sous-développée du monde.

Ce qu'en dit le CESE Wallonie

L'intelligence artificielle se développe à une vitesse exponentielle et connaît déjà bon nombre d'applications très concrètes dans tous les secteurs de l'économie. A côté des éléments positifs qu'apportera le développement de l'IA au travail (rapidité, flexibilité, gain de productivité et donc des réductions de coûts ou encore des économies d'énergie), il conviendra également d'anticiper et d'intégrer les conséquences négatives de son expansion sur l'emploi, le libre choix des personnes et le financement de la sécurité sociale.

Le CESE Wallonie estime urgent qu'un cadre légal clair (éthique, sécurité, gestion des données, fiscalité, responsabilité) soit établi pour permettre aux entreprises d'investir de façon sécurisée et de lever les inquiétudes qui existent à ce stade autour du développement de l'IA et de la robotique. Il demande aussi qu'une attention particulière soit accordée à la formation initiale et continue. L'offre publique de formations doit garantir à tout un chacun la maîtrise des avancées technologiques en ce domaine.

*Extrait du Mémoire 2019-2024
du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (p 13)*

Voir également la rubrique « Livres » page 50.

Le tourisme en Wallonie

320 attractions touristiques et musées.
12 millions de visiteurs.
5.000 hébergements touristiques.
11,5 millions de nuitées.
84.000 emplois (59.000 équivalents temps plein).
3,6 milliards € de valeur ajoutée brute.
Tels sont quelques-uns des chiffres à retenir sur le secteur du tourisme en Wallonie !

Ce secteur fait encore l'objet de bon nombre d'idées préconçues ; pourtant, le tourisme est l'un des axes essentiels pour le développement socio-économique de la Wallonie.

Dans le prolongement du séminaire organisé par le CESE Wallonie le 22 mars 2019 (voir le compte-rendu en page 35), le dossier de la revue Wallonie est consacré à cette thématique.

Le premier article (page 28) propose les chiffres-clés du tourisme wallon, avec les données sur les types d'attractions et d'activités touristiques, leurs fréquentations, les hébergements, le profil-type du touriste. Ensuite, le poids socio-économique du secteur est développé (article en page 30) : quelle est la consommation touristique ?



Quelle est la production ? Qu'en est-il au niveau de l'emploi et quelle est la répartition entre branches d'activité ?

Enfin, le paysage institutionnel du tourisme en Wallonie pouvant paraître assez complexe, l'article en page 32 vise à faire la lumière sur les différentes structures et acteurs actifs dans le secteur.

Paul Fabing est Directeur du Pôle qualité de l'accueil à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace. Dans son interview (voir en page 33), il revient en détail sur la stratégie d'attractivité de l'Alsace, un exemple à suivre...

Une illustration d'une initiative en grande partie wallonne, la marque Ardenne, est également présentée en page 41.

Dans ce dossier, plusieurs expériences et initiatives sont mises en avant : le Bastogne War Museum ; le développement touristique en Wallonie picarde ; le Géopark mondial UNESCO Famenne-Ardenne ; les atouts touristiques de la Ville de Liège et enfin, la Wallonie pour tous – «ça roule avec Access-i». Ces témoignages sont proposés dans les articles des pages 43 à 47.

Les chiffres-clés du tourisme wallon

Châteaux, musées, sites naturels, parcs de loisirs et animaliers, villes et villages, promenades, festivals, loisirs sportifs, etc. La Wallonie est riche en attractions et activités proposées aux touristes. Quelles en sont les caractéristiques ? Quelle est la fréquentation des activités et attractions ? Quelles sont les capacités en termes d'hébergement ? Quel est le profil-type du touriste ? Cet article propose de répondre à ces questions et présente les principaux chiffres relatifs au tourisme wallon (1).

Les opérateurs touristiques sont nombreux et très diversifiés. Les musées, les attractions touristiques, les villes d'art, les hôtels, les gîtes, les campings, les sites archéologiques et culturels... sont autant d'acteurs actifs sur le terrain qui contribuent au développement du secteur touristique wallon.

Ils sont pour la plupart regroupés en organisations professionnelles (p. ex. Fédération des Gîtes de Wallonie, Attractions et Tourisme, Fédération des Campings de Wallonie Belgique, Fédération HoReCa Wallonie, Fédération wallonne des Guides touristiques, Association des Villages de Vacances de Wallonie...). Ces organisations sont actives en termes de promotion touristique et sont aussi en charge de la formation et de l'accompagnement de leurs affiliés. Elles représentent et défendent les intérêts de leur secteur.

Les attractions touristiques

La Wallonie compte de nombreuses attractions touristiques, dont certaines peuvent être considérées comme majeures (p. ex. Pairi Daiza, Plopsacoo, Walibi...) étant donné qu'elles interviennent de manière prépondérante dans les statistiques de fréquentation.

Les attractions sont regroupées en trois grands pôles d'activités :

- le pôle culturel compte 217 attractions. Il regroupe des châteaux, des citadelles, des monuments historiques, des musées, etc. ;
- le pôle naturel concerne les grottes et cavernes, les jardins, les parcs et les réserves ainsi que les parcs animaliers et les zoos. Au total, on compte 36 attractions de ce type en Wallonie ;
- le pôle récréatif concerne les attractions nautiques, les centres récréatifs et les parcs d'attractions, pour un total de 60 attractions touristiques.

On comptabilise environ 12 millions de visiteurs pour le secteur des attractions touristiques. La fréquentation des attractions des pôles culturel et récréatif est assez comparable, avec respectivement 4.250.017 et 4.268.256 visiteurs. En 2017, le pôle naturel comptabilise une fréquentation de 3.366.423 visiteurs, mais est celui qui



connaît la meilleure croissance (7% en 2017, contre 1% pour les autres).

Au niveau du type d'attractions touristiques, le top trois des fréquentations est détenu par les centres récréatifs et parcs de loisirs (2.903.329 visiteurs), les musées (2.840.762 visiteurs) et les parcs animaliers et zoos (2.757.795 visiteurs). Il faut également souligner l'importance des attractions nautiques pour la Wallonie avec 1.364.930 visiteurs en 2017.

Les activités touristiques

Près de trois visiteurs sur quatre (73%) se rendent en Wallonie pour des raisons de loisirs. La majorité des visites se font en couple (48%) ; viennent ensuite les visiteurs voyageant en famille (20%) ou seul (20%) tandis que 11% voyagent entre amis.

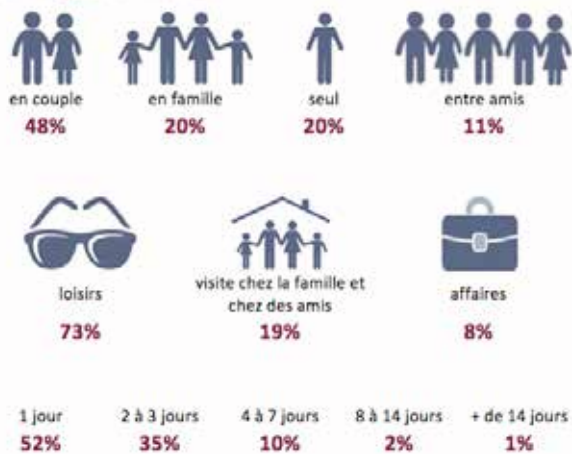
Les promenades à pied et à vélo constituent l'activité la plus plébiscitée par les touristes. En effet, 20,5% des visiteurs la pratiquent en Wallonie. Cette statistique confirme le choix des autorités wallonnes d'avoir lancé en 2016 le thème de l'année touristique «La Wallonie à vélo». En lien avec cette thématique, la Wallonie compte plus de 600 opérateurs labellisés «Bienvenue vélo» et plus de 200 loueurs/réparateurs de vélos ; elle continue à développer ses itinéraires régionaux (1.166 km) et internationaux (793 km) ainsi que le réseau RAVeL (1.350 km).

Les visites de villes et de villages (14,5%), le shopping (13%), les sorties culturelles (11,7%), la gastronomie et le terroir (10,1%) sont d'autres activités importantes.

Chiffres clés



Profil type du visiteur



Activités pratiquées



Pôle culturel



217
attractions

Pôle naturel



36
attractions

Pôle récréatif



60
attractions

Sources : Présentations PPT du Commissariat général au Tourisme.

A côté de cela, les touristes voyagent également en Wallonie pour visiter des sites naturels (5,6%), se rendre dans des parcs d'attractions et de loisirs (3,5%), participer à des événements comme des festivals ou des animations (3,3%) et pour profiter de loisirs sportifs (2,5%).

Les hébergements touristiques

L'hébergement est un secteur très important pour le tourisme par l'offre qu'il propose, mais également par sa diversité. On compte plusieurs catégories d'hébergement qui répondent à des dénominations protégées : hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes, meublés de vacances, villages de vacances, etc. Certaines de ces dénominations disposent d'une classification (étoile, clé, épi...) en fonction du niveau de confort et des services proposés.

Par ailleurs, parmi les hébergements, on distingue les hébergements reconnus, c'est-à-dire qui peuvent porter une dénomination protégée, des hébergements non reconnus. Ces derniers ne font donc pas référence à une catégorie communément utilisée. Cependant et depuis le 1^{er} janvier 2017, l'absence de reconnaissance ne dispense pas ces logements d'être déclarés et de présenter des garanties en matière d'incendie, d'assurances, etc.

En termes de fréquentation, certains opérateurs ont tendance à constater un raccourcissement des séjours. En effet, 52% des visiteurs privilégient le tourisme d'un jour et 35% ne dépassent pas un séjour de 2 à 3 jours. Cependant et contrairement à d'autres régions, le secteur a la chance de bénéficier d'un tourisme diffus, avec des réservations tout au long de l'année.

En termes d'offre, on estime que la Wallonie compte environ 5.000 hébergements touristiques (reconnus et non reconnus), pour un total de plus de 121.000 lits. On peut considérer que plus de deux tiers des hébergements sont reconnus. Par ailleurs, tous ces chiffres ne tiennent pas compte des hébergements non-marchands, à savoir les résidences secondaires.

L'ensemble de ces hébergements comptabilise un peu moins de 11,5 millions de nuitées par an. En 2017, parmi les hébergements reconnus, les hôtels sont les infrastructures les plus fréquentées avec 3.099.248 nuitées. Viennent ensuite les hébergements de terroir (2.027.088 nuitées), les villages de vacances et les centres de tourisme social (1.753.900 nuitées) et enfin, les campings (950.560 nuitées).

(1) Cet article se base notamment sur la présentation de Mme B. Destrée lors du séminaire du 22/03/2019 intitulée : «Tourisme wallon : développement stratégique et chiffres-clés».



Le poids socio-économique du tourisme

Une bonne connaissance du poids socio-économique du tourisme est essentielle, notamment pour aider à la prise de décisions stratégiques en ce domaine. Voici la présentation des données relatives à la consommation et à la production touristiques (qui ne doivent pas être confondues) ainsi qu'à l'emploi du secteur.

L'exercice d'estimer le poids économique du tourisme peut s'avérer particulièrement délicat. En effet, il faut tout d'abord être en mesure d'identifier précisément les activités qui composent le tourisme. Ensuite, il faut arriver à distinguer les impacts directs, indirects et induits. Enfin, il est à noter que les données permettant cette estimation ne sont pas toujours disponibles ou s'avèrent ne pas être compatibles entre elles, ni homogènes. De plus, certaines données sortent des sources d'observations officielles (non-marchandes, saisonnières) et sont dès lors difficilement utilisables ou comparables. Pour tenter de remédier à ce manque d'informations, plusieurs outils sont en cours d'élaboration. Dans son Mémoire (voir l'encadré en page 37), le Conseil du Tourisme a demandé que soit systématiquement la récolte de données auprès des opérateurs touristiques telle qu'elle est déjà imposée par le Code du Tourisme au secteur des attractions touristiques.

Une approche présentée aux acteurs de terrain lors des Ateliers du Tourisme de 2018 (Marche-en-Famenne) est la méthodologie des Comptes Satellites du Tourisme. Cette méthode, partagée au niveau international, repose sur la mesure de quatre éléments : la consommation touristique, la production des industries touristiques, l'emploi et la mise en relation de la consommation et de la production.

La consommation touristique

La consommation touristique constitue l'ensemble des dépenses effectuées par les touristes résidents et non-résidents en lien avec une activité touristique (hébergement, réservation, alimentation, restauration, déplacement...). Cette consommation est estimée à 2,8 milliards € pour la Wallonie. Plus de la moitié de cette consommation (51%) est générée par des visiteurs wallons. Les visiteurs issus de Flandre ou de Bruxelles représentent 21% des consommations et les visiteurs internationaux, 28%. Les trois principaux postes de dépenses pour les visiteurs sont la restauration (33%), l'hébergement (32%) ainsi que les commerces et le shopping (23%). On estime qu'un visiteur effectuant une excursion (un jour) dépensera en moyenne 25 €/jour, alors que pour un séjour de loisirs, cette dépense moyenne passe à 54 €/jour. Cette différence s'explique notamment par le coût de l'hébergement qui s'ajoute lors d'un séjour. Les dépenses moyennes du visiteur s'élèvent par contre à 124 €/jour pour les séjours d'affaires. Toutefois, ce type de séjours ne représente actuellement que 9% de la consommation totale en Wallonie.

La production touristique

La production touristique wallonne est estimée à 7,9 milliards €. Cette estimation repose sur la prise en compte d'un taux de «touristicité» de la production de certaines industries et activités. A titre d'exemple, on estime que les touristes ne consomment que 18% de la production générée par la restauration. Cependant, ce même secteur représente 40% du poids des secteurs dans la production touristique totale. Les autres principaux secteurs qui contribuent à cette production sont le transport terrestre (23%), les résidences secondaires et l'immobilier (10%), les entreprises sportives et culturelles (9%), l'hébergement (7%), les agences de voyages et les tours opérateurs (6%).

La valeur ajoutée brute des industries touristiques

La valeur ajoutée brute permet de dresser le bilan réel de l'activité créée par l'industrie touristique. Elle est estimée 3,6 milliards €, soit un taux de valeur ajoutée sur le total de la production de 45%. Les secteurs de la restauration, des transports terrestres ainsi que de l'immobilier locatif et résidentiel sont ceux qui y contribuent le plus. Le tourisme contribue ainsi à 4,1% de la valeur ajoutée brute de la Wallonie. Il est comparable à la contribution du tourisme pour la Flandre, qui est de 4,3%. A titre de comparaison également, la construction contribue à 5,4% de la valeur ajoutée brute totale de la Wallonie et l'agriculture, y compris l'agroalimentaire, à 2,99%.



L'emploi touristique

En termes d'emplois, il est estimé que le secteur du tourisme représente 84.000 postes de travail en Wallonie pour un total de 59.000 équivalents temps plein (ETP). Parmi ces derniers, 69% sont occupés par des salariés. Il est important de souligner que les postes du secteur du tourisme sont pour l'essentiel non délocalisables. De plus, l'industrie du tourisme concerne bien souvent de très petites entreprises avec 5,7 ETP en moyenne.

Plus d'un cinquième du nombre d'emplois touristiques en termes d'ETP sont issus du secteur d'activité de la restauration (21,5%). Le secteur du transport est important également puisque le transport ferroviaire représente 13,5% des ETP et le transport terrestre, 12,2%. Les cafés et les bars constituent le quatrième secteur d'activité avec plus de 8.000 ETP (11,8%). Les attractions touristiques représentent 10,6% des ETP et l'hébergement, 6,7%.

Les femmes occupent 32% des ETP du secteur du tourisme. Les principales activités génératrices d'emploi chez les femmes, sont la restauration à service restreint et complet ainsi que les cafés et bars. Ces trois activités couvrent à elles seules plus d'un tiers (38,2%) des ETP chez les femmes. Viennent ensuite les hôtels et hébergements similaires, les activités d'agences de voyage, le transport ferroviaire des voyageurs, le commerce de détail d'article de sport, etc.

A l'échelle wallonne, la contribution des industries du tourisme s'élève à 7,5% des emplois en termes de postes de travail. Cette contribution n'est pas négligeable au regard d'autres secteurs comme la construction (7,7% des postes), l'enseignement (11,1% des postes) ou encore l'agriculture (4,4% des postes). A un autre niveau, le tourisme représente, en Wallonie, 6,3% de l'emploi salarié (5,7% d'ETP) et 12,1% de l'emploi d'indépendant (9,9% d'ETP).



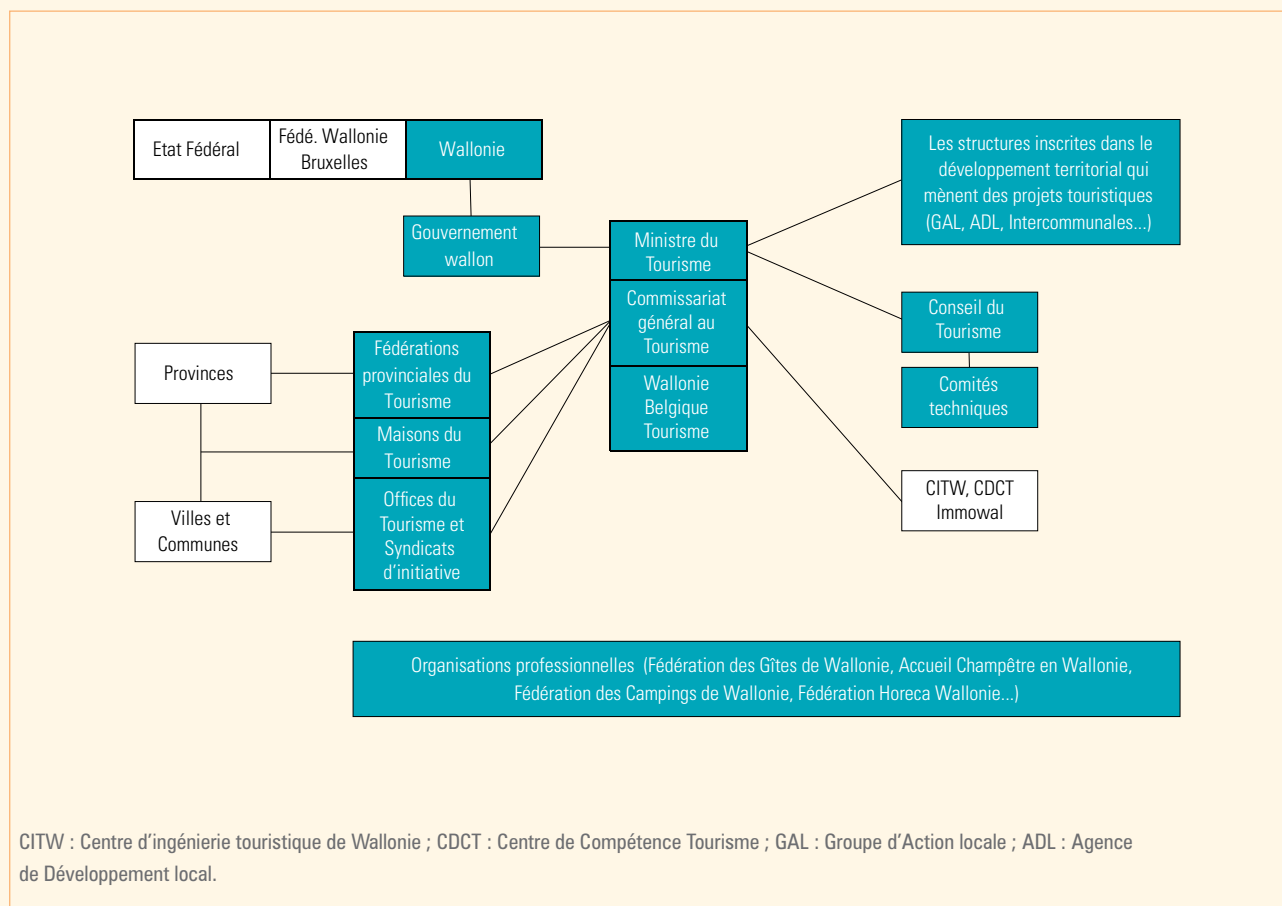
Acteurs et structures

Le paysage institutionnel du secteur du tourisme en Wallonie peut paraître particulièrement complexe. Cet article vise à faire la lumière sur les différentes structures actives dans le secteur, avec une présentation de leurs missions et activités.

Une compétence transversale

D'une manière générale, le tourisme est une compétence transversale qui dépend ou a des implications dans bon nombre de secteurs (aménagement du territoire, mobilité, emploi, formation, ruralité, patrimoine, culture,...), mais également à différents niveaux de pouvoir.

Suite à la 6^{ème} réforme de l'état, le tourisme a totalement été régionalisé. Il constitue désormais une compétence à part entière attribuée à un Ministre régional.



Les structures régionales

Le Commissariat Général au Tourisme (CGT) est l'organisme d'intérêt public (OIP) qui organise le tourisme en travaillant avec les différents opérateurs. C'est également la structure qui définit les «dénominations protégées» (p. ex. hôtel, gîte, camping...), octroie les subventions, réalise des études stratégiques, etc. Le CGT se compose de quatre Directions travaillant selon le type de public et le type de prestataire : la Direction des Organismes touristiques, la Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques, la Direction des Hébergements touristiques et la Direction de la Stratégie touristique.

Wallonie Belgique Tourisme (WBT) est une asbl en charge de la promotion du tourisme en Wallonie, en Flandre, mais également à l'étranger. Elle définit le contenu de l'image touristique de la Wallonie, structure l'offre touristique, veille à la création de produits (p. ex. le développement de l'offre MICE – Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions), prospecte et démarque de nouveaux marchés. WBT est également chargée de concevoir les publications et autres outils de promotion ainsi que d'orchestrer des actions de promotion et de communication mettant en valeur l'offre touristique de la Wallonie.

Deux autres institutions complètent les structures régionales actives dans le tourisme, à savoir Immowal et le Centre d'ingénierie touristique de Wallonie (CITW). La première est une société qui a pour mission d'effectuer, pour son compte ou celui du CGT, toute opération à caractère immobilier en vue de valoriser les biens dont la propriété relève du CGT ou de la Région wallonne. Le CITW a davantage une mission de conseil et d'assistance technique. Composé des huit agences de développement territorial wallonnes, il intervient notamment dans la prise de décision visant à mettre en valeur un patrimoine, un territoire, une ville, un lieu ou un équipement touristique dans le but d'en accroître l'attractivité. Il coordonne l'étude de plan qualité ainsi que les études de faisabilité d'investissement. Le CITW crée un lien entre développement économique et développement touristique.

En matière d'emploi et de formation, le Centre de compétence Forem Tourisme est la structure à disposition des acteurs du tourisme, dont l'objectif principal est la professionnalisation du secteur en Wallonie. Il organise des formations visant à faire vivre le tourisme en Wallonie, en renforçant son attractivité et sa qualité. Les formations proposées sont multisectorielles offrant ainsi plus de polyvalence et répondant à la diversité des métiers proposés par le secteur. Par sa collaboration avec les professionnels de terrain (travailleur, enseignant, étudiant...), le Centre Tourisme joue un véritable rôle de veille en matière de qualification et de réflexion sur les besoins du secteur.

WBT est présent sur les marchés prioritaires : Belgique francophone, Belgique néerlandophone, France, Pays-Bas, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie. En termes de fréquentation des attractions touristiques, plus d'un visiteur sur quatre est Belge et plus d'un sur dix est Français. Les Néerlandais représentent la troisième origine des visiteurs (6,6%). Par contre, et bien que les Belges soient le premier marché pour les hébergements (60% sur base des arrivées des hébergements marchands reconnus), les Néerlandais sont plus nombreux que les Français à loger en Wallonie (respectivement 14,4% et 8,8% sur base des arrivées des hébergements marchands reconnus).

Les structures supra-communales

Les Fédérations touristiques provinciales sont en charge du développement et de la promotion du tourisme au niveau provincial. Il y a cinq fédérations en Wallonie, une par province. Elles assurent l'intégration des actions par rapport à la politique menée par la Wallonie en matière de tourisme et coordonnent les actions entreprises par les Maisons du tourisme de leur ressort.

Les Maisons du Tourisme correspondent à des «zones paysagères touristiques» comprenant au minimum deux communes. La réforme des Maisons du Tourisme a été réalisée en octobre 2016, passant de 42 à 28 Maisons du Tourisme. L'objectif visé est de proposer une offre touristique cohérente au grand public tout en favorisant des économies d'échelle notamment par une concentration des moyens de communication. Les Maisons du Tourisme sont en charge de l'accueil et de l'information permanents auprès des touristes via leurs bureaux. Elles organisent, développent et soutiennent les activités de leur ressort. Les Maisons du Tourisme sont également en charge de la promotion par la conception et la mise à disposition d'une documentation touristique régionale et locale. En 2017, 650.000 visiteurs se sont présentés aux guichets des différentes Maisons du Tourisme de Wallonie.

Certaines structures actives dans le développement territorial local peuvent également mener des projets à caractère touristique. Les Groupes d'Action Locale (GAL) sont des structures mises en place dans le cadre de programmes européens Leader et dont la particularité est le partenariat public-privé. Elles mènent notamment des

projets pour le développement touristique au profit des territoires et des acteurs de leur zone d'action. Dans le même esprit, les Agences de Développement Local (ADL), les Parcs naturels... peuvent également intervenir au niveau touristique, notamment en termes de promotion ou comme pôles d'attractivité. Enfin, plusieurs intercommunales wallonnes sont souvent concernées par des projets de développement touristique.

Les structures locales

Les Offices du Tourisme et les Syndicats d'Initiative constituent des antennes locales de promotion touristique à l'échelle d'une commune ou d'une entité. Ils ont pour objet le développement du tourisme. Ils accueillent, orientent et informent les touristes. Ils peuvent également organiser des visites guidées, des activités ou des événements thématiques. C'est également à eux qu'incombent la signalétique et l'entretien des promenades.

Références

«Compte Satellite du Tourisme de Wallonie, 2016» - Document de synthèse du Commissariat général au Tourisme

«La Wallonie touristique en chiffres, données 2017» - Présentation de la Direction de la stratégie du Commissariat général au Tourisme

«Le poids économique du tourisme aujourd'hui en Wallonie» - Présentation de TRACES TPi - Ateliers du Tourisme 2018 (Marche-en-Famenne)

«Tourisme wallon, développement stratégique et chiffres clés» - Présentation de la Direction du développement stratégique du Commissariat général au Tourisme





22/03/2019

Séminaire : «Les dynamiques socio-économiques du tourisme en Wallonie»

Le vendredi 22 mars, le CESE Wallonie a organisé un séminaire intitulé «Les dynamiques socio-économiques du tourisme en Wallonie». Voici le compte-rendu de cette matinée à laquelle près de 80 personnes, venus d'horizons divers, ont participé.

L'objectif du séminaire était double. D'une part, il s'agissait de mettre autour de la table les représentants des organisations du CESE Wallonie et du secteur du tourisme afin de mener une réflexion sur les opportunités de l'offre touristique wallonne en lien avec le développement socio-économique. D'autre part, les échanges et débats menés avaient pour but de nourrir les réflexions du Conseil en vue de préparer des recommandations sur cette thématique.



Plusieurs interventions ont eu lieu lors de cette matinée et différents moments d'échange avec le public ont été organisés. L'animation des débats a été assurée par Frédéric Delfosse, journaliste à RTL.

Dans son introduction, le Secrétaire général, Jean-Pierre Dawance, a souligné l'intérêt accordé au secteur du tourisme, notamment vu son importance d'un point de vue socio-économique. Il a rappelé que le Secrétariat du Conseil du Tourisme (voir en page 37) a été confié au CESE Wallonie en 2017, précisant ses missions et la manière dont les travaux de cette instance consultative sont organisés. Le Secrétaire général du CESE Wallonie a insisté sur l'excellente collaboration développée avec le Commissariat général au Tourisme (CGT).

Succédant à la tribune, la Commissaire générale au Tourisme, Barbara Destrée, a dressé le portrait du tourisme wallon (1) et évoqué le développement stratégique du secteur en lien avec la Déclaration de Politique régionale. Elle a également présenté la méthode et les principales données des Comptes satellites du tourisme. «*La connaissance du poids économique du tourisme est un élément essentiel aux stratégies de développement*», a indiqué Barbara Destrée. «*Cela montre et légitime l'importance du secteur dans l'économie wallonne. Cela permet également de se comparer à d'autres secteurs d'activités et territoires. Enfin, il s'agit d'un outil d'aide aux prises de décisions stratégiques, permettant de justifier les nouveaux investissements publics ou privés, de planifier le développement de la destination ou encore d'orienter les campagnes de marketing*».

Pour la Commissaire générale au Tourisme, ces démarches pour objectiver la position du secteur sont essentielles. Dans sa conclusion, elle a souligné l'importance des partenariats pour le développement stratégique du secteur et a salué le rôle du Conseil du Tourisme en ce domaine.

Ce fut ensuite au tour de Nicole Tassiaux, Directrice du Centre d'ingénierie touristique de Wallonie (CITW+), de prendre la parole. Elle a présenté le rôle, les missions, le fonctionnement du CITW+ (un groupement d'intérêt économique créé en 2016) ainsi que quelques-unes des études transversales menées. «*L'ingénierie touristique couvre l'ensemble des activités de conseils et d'assistance technique qui concourent à la mise en valeur d'un patrimoine, d'un territoire, d'une ville, d'un lieu ou d'un équipement touristique dans le but d'en accroître l'attractivité*» a expliqué Nicole Tassiaux. «*Nous réalisons des études de concept et de faisabilité d'un développement touristique (sites, thématiques...) et accompagnons les opérateurs dans la mise en oeuvre des actions. Certaines de nos études sont transversales (par exemple, la création d'une boîte à outils du «camping du futur»), d'autres sont locales (citons notamment l'étude de faisabilité de positionnement touristique des 5 lacs de l'arrondissement de Verviers qui est actuellement en cours)*».

Cette première partie de la matinée consacrée à la mise en contexte et aux enjeux du secteur a été clôturée par l'intervention de Paul Fabing, Directeur du Pôle Qualité de l'accueil de l'Agence d'attractivité de l'Alsace. Dans son interview (voir en page 38), Paul Fabing revient en détail sur la stratégie d'attractivité mise en place en Alsace, qui était le thème central de son exposé.

En seconde partie du séminaire, plusieurs expériences et initiatives ont été présentées : le Bastogne War Museum, par Mathieu Billa, Manager du Musée ; le développement touristique en Wallonie picarde, par Nicolas Plouvier, Directeur Développement Territorial - Intercommunale IDETA et Directeur Maison du Tourisme Wallonie picarde ; le Geopark mondial UNESCO Famenne-Ardenne, par Alain Petit, Directeur du Geopark ; les atouts touristiques de la Ville de Liège, par Guillaume Kerckhofs, Responsable du Tourisme à la Ville de Liège ; et enfin, La Wallonie pour tous – ça roule avec Access-i, par Stéphanie Villance, Chargée de mission vélotourisme au Commissariat général au Tourisme. Ces expériences et témoignages sont détaillés dans les articles des pages 43 à 47.

Après un débat avec la salle, les conclusions ont été données par Arnaud Deplae. Le Président du CESE Wallonie s'est déclaré très impressionné par les différentes interventions et l'importance d'un secteur relativement peu connu. «*La Wallonie regorge de potentiels et d'atouts. Mais les enjeux sont importants*» a constaté Arnaud Deplae. «*La lutte contre le morcellement de l'offre, la 'centricité' client ou encore la digitalisation. Autant de défis qu'il faudra rencontrer, en développement des partenariats et en s'appuyant également sur des exemples tels que celui de l'Alsace*» a conclu le Président du CESE Wallonie, avant de remercier l'ensemble des intervenants et des participants au séminaire.

(1) voir également les articles en pages 28 et 30.

Les présentations PPT du séminaire sont disponibles sur www.cesewallonie.be (quoi de neuf/événements)

Le Conseil du Tourisme

Le Conseil du Tourisme est l'organe consultatif chargé, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, de remettre des avis sur toute matière relative à la politique touristique en général.

Il se compose de représentants des différents comités techniques, concernant chacun un pan d'activité spécifique (tourisme social, hôtellerie, agences de voyage, hôtellerie de plein air, guides touristiques, hébergements touristiques de terroir, organismes touristiques, attractions touristiques) ; de personnes, non membres d'un comité technique, réputées pour leur compétence acquise dans l'exercice d'activités régulières, présentes ou passées dans le secteur du tourisme ; et de représentants des organisations représentatives des travailleurs et des employeurs.

A la veille des élections et de la constitution du Gouvernement wallon, le Conseil du Tourisme a souhaité faire part d'une série de recommandations concernant le secteur du tourisme. Ces recommandations portent sur des matières transversales : emploi, formation, économie, mobilité, tourisme durable, etc. Partagées par l'ensemble des représentations au sein du Conseil, elles s'articulent sur cinq axes, à savoir :

1. le paysage institutionnel du tourisme ;
2. l'emploi et la formation ;
3. les enjeux et stratégies touristiques ;
4. les spécificités liées aux hébergements touristiques ;
5. la fiscalité.



Chacun de ces axes est décliné en plusieurs champs d'action, pour lesquels le Conseil du Tourisme émet des propositions concrètes.

Le Mémorandum du Conseil du Tourisme est disponible sur le site www.cesewallonie.be

Paul Fabing

«A vous d'inventer votre marketing territorial !»



Paul Fabing est Directeur du Pôle qualité de l'accueil à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace. Architecte de formation, ancien consultant tourisme, chef du service Tourisme de la Région Alsace et Directeur de RésOT-Alsace (Réseau des Offices de Tourisme), il occupe cette fonction depuis 2015. Quelle est la stratégie d'attractivité de l'Alsace ? Pourquoi et comment a-t-elle été mise en place ? Pour quelles raisons la marque «Alsace» a-t-elle été créée ? Quelles sont les caractéristiques du marketing territorial ? Quels en sont les clés de la réussite ? Autant de questions auxquelles Paul Fabing répond dans l'interview accordée à la revue Wallonie.

Wallonie : L'Alsace est une région prospère, ayant une offre touristique considérable et un franc succès au niveau du nombre de visiteurs. Dans ce contexte, pourquoi avoir développé une stratégie de marketing territorial ?

Paul Fabing : Vous avez raison : l'Alsace est une magnifique région, relativement riche et où le tourisme est très développé. Ainsi, en 2017, 21,5 millions de personnes ont visité l'Alsace et 29,8 millions de nuitées ont été comptabilisées ; le secteur touristique représente 2,3 milliards € de chiffre d'affaires et 39.000 emplois. En clair, l'Alsace dispose de nombreux atouts et le secteur se porte plutôt bien. Cependant, ces dernières années, le tourisme et le touriste ont fondamentalement changé : désormais, «tout accueille» et le touriste veut être un habitant temporaire, et non plus un touriste qui ne fait que consommer. Il faut dès lors s'adapter à ce nouveau contexte et faire en sorte que l'Alsace continue à être une région attractive, voire qu'elle renforce sa position par rapport à d'autres régions ou pays.

Il est important de rappeler ici les notions de base du marketing territorial. Selon la définition donnée par Vincent Gollain (spécialiste de ce domaine), «le marketing territorial vise à valoriser, voire améliorer, les potentiels d'attractivité et d'hospitalité d'un territoire. Il recherche donc à améliorer des résultats à court, moyen et long termes». L'objectif est d'augmenter la valeur perçue et s'articule autour de trois axes : la valeur d'usage, la valeur hédonique et la valeur de signe qui représente pour cette région à très forte identité un point fort indéniable. Dans ce cadre, un des points essentiels est de développer une stratégie de destination, en suivant quatre objectifs : la mobilisation des acteurs, l'expérience client, la conquête et la fidélisation. Il faut donc arrêter de penser qu'une destination, c'est un village avec trois gîtes !

Wallonie : Quelle a été la genèse de la démarche ?

Paul Fabing : Au vu des expériences menées par la ville de Lyon et par la Bretagne, la Région Alsace a décidé, en 2010, de lancer à son tour une étude sur la «Stratégie de marque et d'attractivité de l'Alsace». L'objectif était de renforcer le rayonnement, l'attractivité et la compétitivité de la région. Une vaste enquête a été menée avec un dispositif impressionnant : 2.500 sondés, 600 personnes réunies, 50 entretiens en vis-à-vis, 700 contributeurs via Internet, 100 personnes qualifiées consultées pour dresser le «portait de l'Alsace». Cette étude préalable a montré que l'Alsace a une identité puissante, des valeurs fortes, une image de qualité et de sérieux, des savoir-faire exceptionnels, une excellente image touristique et bien d'autres atouts. Mais elle a aussi des faiblesses : l'image positive n'est pas associée à l'innovation, la créativité, la modernité, une absence de «faire-savoir» ainsi qu'une multitude d'images utilisées pour symboliser l'Alsace. En effet, de très nombreuses entreprises, notamment dans le secteur alimentaire, utilisaient l'image de l'Alsace dans leur communication. Mais cette image était dispersée : cela allait du nom à des figurines en costume typiquement alsacien ou encore à une cigogne... Cela nous a amené à réfléchir à l'élaboration d'une marque «Alsace».

Wallonie : Pourquoi avoir élaboré une marque spécifique ?

Paul Fabing : Il est important de souligner qu'une marque n'est pas un logo ! Une marque partagée est un porte-drapeau, symbolisant le territoire, son identité, ses valeurs. Plusieurs villes ou régions ont développé leur propre marque : Lyon, Amsterdam, la Bretagne, la Normandie... La marque «Alsace» a été lancée en 2012 et a plusieurs déclinaisons. Depuis son lancement, on a constaté un véritable engouement pour la marque. Aujourd'hui, les touristes sont très demandeurs de se faire photographier auprès de ce symbole. C'est l'illustration de cette valeur de sens qui permet à nos visiteurs de repartir un peu Alsacien !



www.alsace.com



Les outils de communication ont été adaptés et rencontrent un grand succès : nous avons 2,4 millions de fans sur la page Facebook, 116.000 abonnés Twitter, 6.600 partenaires, 28.000 ambassadeurs. Récemment, nous avons entièrement revu le site internet pour en faire une plate-forme digitale globale. L'idée est d'avoir un positionnement territorial global, de cibler tous les publics et de fédérer tous les Alsaciens. Le site «alsace.com» est articulé autour de quatre axes : vivre, visiter, entreprendre, étudier.

Wallonie : Un des axes stratégiques est la fidélisation...

Paul Fabing : Exactement. Pourquoi fidéliser ? Tout simplement parce que fidéliser coûte 5 à 10 fois moins cher que conquérir ! Il est essentiel de valoriser le «capital sympathie» de la marque et d'entretenir la relation-client, surtout lorsque l'on sait que 68% des personnes qui abandonnent une marque le font par manque de contact... Pour une bonne GRC (Gestion relation client), il faut construire avec ses clients une relation personnalisée, émotionnelle et profitable. Et ce n'est pas un calendrier des manifestations à venir, des promotions commerciales ou de produit ! En ce qui concerne la personnalisation, l'Alsace parle avec ses visiteurs sous les traits de «Liesel».

Deux cycles relationnels ont été mis en place : un cycle annuel, quand le visiteur est hors Alsace (4 à 6 messages sont envoyés par an, basés essentiellement sur l'émotion) ; un cycle de séjour, quand le visiteur est en Alsace (un mail par jour est adressé au visiteur, donnant les trois conseils sélectionnés par l'Office du Tourisme). Pour que le système fonctionne, quelques grands principes doivent être respectés : parler d'une seule voix (celle de la marque-destination), une seule base de contacts, le partage des contacts-clients ainsi que du suivi de la relation client, un cadre juridique clair et une GRC non commerciale.

Wallonie : Qu'en est-il de la gouvernance ?

Paul Fabing : La question de la gouvernance est fondamentale. En Alsace, comme partout, il existait des schémas de développement touristique à tous les étages, la plupart du temps dans une logique de l'offre et non pour répondre à une demande. L'appartenance à l'Alsace était si évidente qu'on oubliait de la montrer : en 2003, 70% des sites touristiques ne faisaient pas référence à l'Alsace sur leur page d'accueil. A cet égard, en surfant sur plusieurs sites internet de villes wallonnes, de musées ou de lieux touristiques, j'ai constaté qu'aucune référence à la Wallonie (ni le mot, ni l'emblème) n'apparaît !

Pour régler la question de la gouvernance, l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA) a été créée en 2015. Avec un budget de 6,6 millions € par an, l'AAA a pour objectif le rayonnement de l'Alsace à travers la France et le monde. L'équipe compte 45 collaborateurs, auxquels s'ajoutent les personnes employées dans les bureaux internationaux (10 antennes de l'AAA existent, situées notamment au Canada, en Chine, aux Etats-Unis, en Allemagne, dans les pays nordiques et, bien entendu, en Belgique). Entre autres missions, l'AAA est propriétaire, gestionnaire et animatrice du système d'information touristique alsacien qui consolide l'ensemble des informations recensées par les Offices du Tourisme et de nombreuses structures partenaires. Plus de 220 sites touristiques institutionnels et publics alsaciens (la totalité en fait), beaucoup de sites nationaux publics et privés, la plupart des éditions papier, les actions de promotion et les outils mobiles s'appuient sur cette base de données pour offrir aux touristes des services fondés sur la même information.

JE VOUS PRÉSENTE LIESEL...



Wallonie : Vous avez évoqué le réseau d'ambassadeurs. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Paul Fabing : En créant le réseau d'ambassadeurs, l'idée était de proposer à tous les amoureux de l'Alsace de promouvoir le territoire, de prescrire les produits et services des entreprises alsaciennes et enfin, d'attirer un flux d'affaires vers l'Alsace. Le moins que l'on puisse dire est que ce réseau fonctionne ! 28.000 personnes en font partie, de tous horizons professionnels. 6.000 sont en Alsace et 22.000 sont répartis en France et dans le monde entier. Des ambassadeurs «Business» ont également vu le jour, afin de contribuer au développement de l'économie alsacienne. Sans oublier les «Jeunes ambassadeurs» : un grand nombre d'étudiants étrangers poursuivent leurs études à Strasbourg et sont engagés dans cette démarche. A l'issue de leur année d'étude en Alsace, nous les «embauchons» comme Alsace Business Ambassadeur pour renforcer leur attachement à notre région et développer des courants d'affaires.

Wallonie : Quelles sont les clés de la réussite d'une stratégie de marketing territorial ?

Paul Fabing : Il n'y a malheureusement pas de modèle «prêt à l'emploi» : chaque région doit élaborer son propre modèle, développer sa marque et ses outils. Pour que cela marche, il faut construire un monde merveilleux ! Cela signifie qu'il faut penser en priorité au visiteur, tout mutualiser et faire avec ceux qui en ont envie. Bien entendu, plusieurs freins existent et il faut «faire avec le monde réel» : traduire les non-dits, détricoter les hostilités, lutter contre l'esprit de clocher, sont autant d'actions à mener pour faire en sorte que la stratégie décidée devienne réalité. Pour conclure, je dirais que c'est à vous d'inventer votre marketing territorial !



La marque Ardenne

Au niveau wallon, plusieurs marques se développent également. La marque Ardenne a pu voir le jour grâce à la volonté commune de trois pays, à savoir la Belgique (Provinces de Liège, de Namur, du Luxembourg0), la France (Département des Ardennes) et le Grand-Duché de Luxembourg (Éislek).

La volonté de la marque est de faire tomber les frontières pour permettre aux touristes de découvrir l'ensemble de l'Ardenne, la seule et unique. L'identité de l'Ardenne est forte et bénéficie déjà d'une belle notoriété touristique parlant. Elle se rapporte à une localisation bien déterminée et à des caractéristiques qui lui sont propres. Il est important de pouvoir mettre celles-ci en avant.

Pour les prestataires touristiques, adhérents à la marque Ardenne, l'objectif est de mettre à leur disposition des outils, aussi bien sur le plan digital, papier qu'événementiel ou autre. Le but est de leur apporter une aide, grâce aux référents mobilisés dans chaque territoire. La marque favorise aussi le réseautage, en permettant aux adhérents de se rencontrer, de créer des partenariats entre eux, de se former, etc.

Il y a également une logique transfrontalière, les trois pays partenaires étant réunis sous la forme d'un Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE), dénommé «GEIE Destination Ardenne».



Cette collaboration permet une mutualisation des moyens financiers et humains, ainsi que l'élaboration d'une stratégie commune offrant une vision à long terme et un champ d'actions plus large. Par cette stratégie commune, l'objectif est de faire rayonner davantage la marque Ardenne dans le monde du tourisme.

Des projets Interreg (projets AGRETA et Ardenne Attractivity) ont pu par ailleurs être mis sur pied, notamment pour le financement d'outils et de formations, spécialement à destination des adhérents et qui leur sont directement utiles dans leur métier. Un plan de communication ambitieux qui concourt à renforcer l'attractivité de la destination Ardenne, a pu également être développé dans le cadre de ces projets.

Liens utiles :

www.visitardenne.com (site grand public)
pro.visitardenne.com (site destiné aux professionnels)

Quelques chiffres clés :

- 579 adhérents sur l'ensemble du territoire (en date du 20 mai 2019)
- 125.000 cartes imprimées et diffusées en 2019
- 106.180 lits en capacité d'accueil (hors plateformes collaboratives), dont 46.167 en campings et 12.773 en hôtels en 2017
- 7.793.754 nuitées enregistrées en 2017, dont 1.654.578 en campings et 2.380.341 en hôtels
- 133 musées comptabilisant 1.733.217 visiteurs
- 66 activités (attractions nautiques, parcs d'attractions...) pour 2.103.651 visiteurs (2017)
- 39 monuments comptabilisant 1.595.611 visiteurs (2017)
- 31 attractions nature (grottes/cavernes, parcs animaliers/zoos, jardins/parcs/réserves) pour 1.564.191 visiteurs (2017)

Les référents de la marque :

- Fédération du Tourisme de la Province de Liège (Belgique)
- Fédération du Tourisme de la Province de Namur (Belgique)
- Fédération touristique du Luxembourg belge (Belgique)
- Ardenne Métropole (France)
- Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (France)
- Département des Ardennes (France)
- Office régional du tourisme de l'Éislek (G-D du Luxembourg)

Le Geopark Mondial UNESCO Famenne-Ardenne

Bientôt, de nouveaux panneaux de signalisation apparaîtront sur la E411 et sur les routes de la région : «*Bienvenue dans le Geopark Famenne-Ardenne*». Ces panneaux seront, entre autres, le résultat visible d'un travail mené depuis plusieurs années afin d'obtenir une labellisation importante de la part de l'UNESCO. Le titre de «*Geopark mondial*» est un label décerné par l'UNESCO à un territoire d'importance internationale au niveau géologique. L'objectif est de favoriser le développement durable d'une région ainsi que la réappropriation du patrimoine naturel et culturel par les habitants locaux. En 2018, il y avait 140 géoparcs à travers le monde. «*Nous sommes le premier géoparc à être labellisé en Belgique*» souligne, avec une grande fierté, Alain Petit, Directeur du Géopark Famenne-Ardenne. «*L'UNESCO Global Geopark Famenne-Ardenne, d'une superficie de 911 km² pour 67.228 habitants, associe les communes de Beauraing, Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Tellin et Wellin. Au-delà des communes, l'association Geopark Famenne-Ardenne est composée de scientifiques des Universités de Mons et Namur, de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, d'archéologues, de la C'WEPSS, mais aussi d'Attractions et Tourisme et de deux Maisons du Tourisme. Le Geopark Famenne-Ardenne repose sur les vallées de trois rivières (la Lesse, la Lomme, l'Ourthe) qui présentent un extraordinaire potentiel géologique largement valorisé à des fins touristiques et scientifiques*».

La création de ce géoparc est née de l'idée de quelques scientifiques qui ont pris contact avec les opérateurs touristiques et les communes. «*Le mariage tourisme/économie/sciences/politique a été essentiel à l'obtention de la reconnaissance*



UNESCO. Les partenariats privés/publics sont la clé de la réussite» indique Alain Petit. «*Notre dossier disposait de bases solides : un potentiel géologique reconnu, des recherches scientifiques historiques, un patrimoine naturel/culturel/touristique de grande valeur, l'expertise sur le terrain préalable d'acteurs touristiques et scientifiques*». Néanmoins, l'obtention du label par l'UNESCO a demandé des années de travail, de rapports, de réunions et de rencontres : le premier dossier a été déposé en novembre 2014 et la décision de l'octroi du label a été prise en avril 2018 ! Le Directeur du Géopark Famenne-Ardenne explique quelques principes importants : «*Le label est octroyé pour 4 ans, avec des règles précises à respecter (par exemple, les géosites valorisés ne peuvent pas commercialiser des fossiles ou des minéraux). Par ailleurs, il faut participer activement à la dynamique des réseaux Geopark qui existent aux niveaux mondial et européen : c'est ce que nous faisons à travers notre participation à des colloques, rencontres, formations et échanges organisés par ces réseaux. Le Geopark Famenne-Ardenne est largement impliqué au niveau local; il est également partenaire d'actions concrètes (nettoyage de sites, aménagement de sentiers ou de grottes, ...) et a des liens étroits avec le monde de l'enseignement* ». Pour assurer la visibilité du Geopark, plusieurs outils ont été développés : la signalétique, bien entendu, mais aussi des publications (cartes tourisme/géologie) ainsi qu'un site internet et une présence sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook). «*La valorisation du géoparc est également favorisée via la participation à des nombreux salons dédiés au tourisme ou à des événements. Un géoparc, ce n'est pas que de la géologie : ce sont des produits locaux, des villages typiques, des paysages à préserver... Cela permet le positionnement et la promotion d'un territoire en développant une identité verte et durable de référence*» conclut Alain Petit.

< www.geoparcfamenneardenne.be



Le Bastogne War Museum

Situé à deux pas du célèbre Mémorial du Mardasson, le Bastogne War Museum est le site de mémoire majeur dédié à la Seconde Guerre mondiale en Ardenne et en Belgique ; il propose un focus particulier sur la Bataille des Ardennes.

Son directeur, Mathieu Billa, historien de formation, dresse le bilan de l'activité de ce centre de mémoire inauguré en 2014 : *«En 5 ans, le Bastogne War Museum a accueilli près de 700.000 visiteurs (avec une moyenne de 140.000 par an). Plus de la moitié d'entre eux viennent de l'étranger, avec une prépondérance des Néerlandais et des Américains. Il s'agit d'un centre de mémoire unique en son genre, qui plonge le visiteur dans une expérience immersive grâce à trois spectacles multi-sensoriels permettant de suivre le parcours de quatre personnages au cœur du conflit. Au travers de décors, de témoignages, d'installations multimédias, de films, le parcours en appelle à l'intelligence mais aussi aux émotions, en faisant sentir aux visiteurs que cette histoire les concerne, chacun et chacune, personnellement.»*

Outre l'exposition permanente, le musée met régulièrement en place des vitrines temporaires. *«Ces vitrines éphémères sont amenées à changer, à évoluer en fonction des prêts, des partenariats avec d'autres musées ou régions ainsi que des dons que nous recevons»,* explique Mathieu Billa. *«Nous avons également développé une série d'activités complémentaires, pour faire davantage connaître le musée notamment au public plus proche : des animations scolaires, des stages pour les enfants, des événements d'entreprises ou encore un 'escape room'. Notre stratégie vise d'une part, à fidéliser les visiteurs et, d'autre part, à conquérir de nouveaux publics.»*

Qu'en est-il des retombées régionales de la présence du Bastogne War Museum ? *«Les retombées économiques sont importantes»,* souligne le Directeur du musée. *«Un certain nombre d'emplois directs et indirects ont été créés, tant dans le musée (nous employons une trentaine de personnes) que dans les établissements situés à proximité (restaurants, commerces). La présence du Bastogne War Museum a favorisé une augmentation de l'attractivité du territoire.»*

L'année 2019 est importante pour le Bastogne War Museum, avec la célébration du 75^{ème} anniversaire de la Bataille des Ardennes. Outre les événements mis en place à cette occasion, les perspectives futures pour le musée sont une extension ainsi que des aménagements extérieurs. *«Notre défi est de maintenir le succès du musée dans les années à venir et nous mettons tout en œuvre pour y arriver»* conclut Mathieu Billa.

< www.bastognewarmuseum.be





Les atouts touristiques de la Ville de Liège

Ces dernières années, la Ville de Liège a investi dans ses infrastructures pour assurer son développement économique et touristique. *«Cela ne fait pas très longtemps que Liège est reconnue comme ville touristique»* explique Guillaume Kerckhofs, Responsable du tourisme à la Ville de Liège. *«Récemment, nous avons mené une vaste réflexion sur la question du développement touristique de Liège. Le résultat est la structuration des atouts touristiques de la cité ardente autour de trois axes : 1. Ville dynamique et conviviale ; 2. Ville de culture et de patrimoine traversée par un fleuve. 3. Ville de diversité, ouverte et accueillante. Notre stratégie et nos actions de promotion s'articuleront autour de ces trois axes ».*



Le premier axe définit Liège comme une ville dynamique et conviviale. *«L'idée est de montrer toutes les composantes humaines de la ville : c'est une ville animée, reconnue pour sa gastronomie authentique et qualitative et aussi une ville étudiante»* remarque le Responsable du tourisme à la Ville.

Deuxième axe : montrer les atouts de Liège comme ville de culture, de patrimoine, créative et traversée par un fleuve. *«Grâce à la navette fluviale, la ville s'est réapproprié le fleuve»* constate Guillaume Kerckhofs.

Le troisième et dernier axe vise à présenter Liège comme une ville en redéploiement, consciente des défis actuels. *«Il s'agit d'une ville ouverte sur les enjeux d'aujourd'hui, accessible et tolérante».*

Guillaume Kerckhofs poursuit : *«Nous voulons offrir une expérience authentique aux visiteurs, en insistant sur tous les atouts de notre ville. Le message est le suivant : 'Vous serez surpris par une telle diversité d'offres culturelles, par le caractère latin de la ville, la chaleur de ses habitants, leurs engagements dans les enjeux humains et environnementaux, par un tel foisonnement d'activités, la qualité et l'authenticité de sa gastronomie et enfin, par une telle métamorphose urbaine, un patrimoine riche de 2000 ans d'histoire et une architecture futuriste'».*

Sur base de la stratégie définie, des actions de promotion et des campagnes d'affichage sont programmées.

< www.visitezliege.be

Le développement touristique en Wallonie picarde

Située dans le Hainaut occidental, la Wallonie picarde est composée de 23 communes, 2 parcs naturels (Pays des Collines et Plaines de l'Escaut) et 6 villes patrimoniales et commerçantes (Tournai, Ath, Enghien, Lessines, Péruwelz et Mouscron). Peuplée de 350.000 habitants, la Wallonie picarde est située entre 2 grandes métropoles d'1 million d'habitants, Lille et Bruxelles. Son développement touristique est assez récent, comme nous l'explique Nicolas Plouvier, Directeur Développement Territorial de l'intercommunale IDETA et Directeur de la Maison du Tourisme de Wallonie picarde: «La Wallonie picarde n'a pas de cicatrice industrielle et dispose de nombreux atouts, naturels et patrimoniaux. En 1995, l'offre touristique était limitée à 3 attractions (le château de Beloeil, la Ville de Tournai et le Mont-de-l'Enclus). Près de 25ans plus tard, l'offre s'est considérablement étoffée : nous proposons 31 attractions (dont Pairi Daiza, plus grande attraction de Belgique), 23 musées, 21 brasseries, 2.700 km de randonnées pédestres, à vélo (réseau points nœuds de 1.600km) ou équestre, des hébergements de qualité et variés. Nous avons également développé des séjours thématiques, avec des formules adaptées pour les familles, les groupes ou les couples».

Une véritable stratégie de développement touristique a donc été portée et mise en place par IDETA, à travers sa Cellule d'ingénierie touristique et sa Maison du Tourisme. «Plusieurs études ont été menées pour mieux structurer l'offre touristique et renforcer l'attractivité de notre territoire. Un plan stratégique à 15 ans, un plan marketing, des études de concept et



de faisabilité de projets et un plan de compétitivité ont été élaborés pour cadrer le développement de notre territoire» indique Nicolas Plouvier. «Le territoire s'est également donné une identité, un nom... Après plusieurs mois de réflexion, le terme 'Wallonie picarde' (avec l'acronyme WAPI) a été choisi et un logo a été conçu. Plusieurs outils concrets ont été mis en place : un réseau physique d'accueil et d'information, une signalétique identitaire, des outils et actions de promotions tels que des guides, cartes touristiques, affiches et pub, la vente de cartes de randonnées pédestres ou à vélo, sans oublier les outils web, le site web et la présence sur les réseaux sociaux».

Les chiffres sont là pour montrer les résultats positifs de cette stratégie : avec 2.500.000 visiteurs d'un jour en 2018 (dont 1.800.000 pour Pairi Daiza) et 220.000 nuitées, les retombées économiques s'élèvent à plus de 80 millions €. Et demain ? Pour le Directeur de la Maison du Tourisme, «Après avoir développé et structuré l'offre de tourisme d'un jour, nous capitaliserons sur le tourisme de séjours à travers l'offre d'hébergement que nous avons poussé et les gros porteurs qui arrivent sur le marché. Par ailleurs, le tourisme de demain sera contemplatif, suivant l'idée 'd'en faire moins pour en vivre plus'. Les leviers visant cette nouvelle forme de tourisme sont variés : le tourisme smart (connecté, intelligent et durable) ; des attractions qui se réinventent ; une offre touristique innovante basée sur l'expérience du visiteur, le parcours client, le storytelling, l'authenticité, l'insolite, la convivialité, le partage, la participation, les services ; sans oublier les nouveaux modes d'organisation. Nous nous positionnons d'ores et déjà dans ces enjeux de création de valeur».

< www.visitwapi.be





La Wallonie pour tous, ça roule avec Access-i

Le vélotourisme est l'un des éléments essentiels du tourisme en Wallonie et un levier majeur pour le développement du secteur : la région compte en effet des milliers de km de pistes cyclables ou de circuits VTT. Dans la perspective d'une offre touristique durable et accessible à tous, une initiative a été mise en place, fruit d'une collaboration entre le Commissariat général au Tourisme et l'asbl Access-i. Stéphanie Villance, chargée de mission vélotourisme au CGT, explique la



démarche : *«Même si la Wallonie dispose d'un vaste réseau cyclable, le constat est que l'offre n'était pas accessible pour les personnes à besoins spécifiques. Avec l'asbl Access-i, nous avons donc lancé ce projet et certifié 6 circuits 'vélo' pour personnes à besoins spécifiques. Il s'agit d'un projet unique à l'échelle européenne et mondiale !».*

Plusieurs principes ont été définis : *«On ne sélectionne pas les circuits par type de handicap. On souhaite proposer des circuits inclusifs où tout utilisateur pourrait être accompagné de personnes ayant ou non des handicaps divers. Tous les circuits comprennent au moins une toilette adaptée à proximité ainsi qu'une proposition de lieu accessible pour boire un verre ou manger un bout. Deux types de circuits existent, en fonction du nombre de critères respectés : niveau 'Tous vélos' et niveau 'Sportif'».*

Les critères d'évaluation sont de plusieurs ordres : la qualité visuelle, le stationnement sécurisé à proximité de la balade, des contournements possibles, la présence régulière de zones de repos, une signalisation adaptée, la possibilité de faire demi-tour...

«Aujourd'hui, 6 circuits ont été certifiés et d'autres seront proposés dans les prochains mois. Cette initiative est emblématique de la manière dont le secteur du tourisme se saisit des enjeux transversaux que sont la mobilité, l'accessibilité et le développement durable» conclut Stéphanie Villance.

< www.tourismewallonie.be
< www.access-i.be

CRMSF

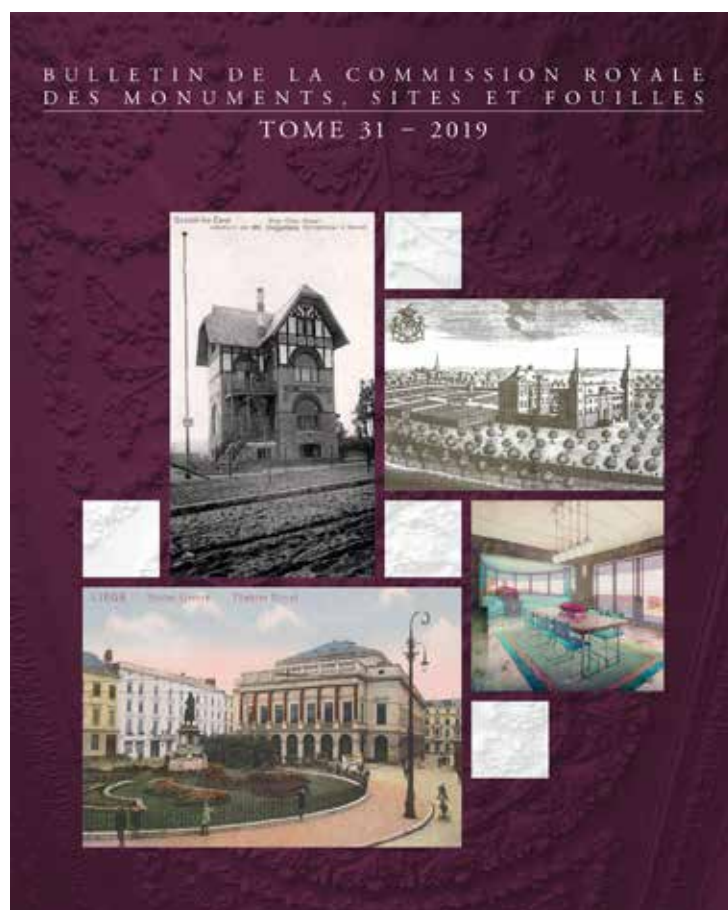
Le Tome 31 du Bulletin est disponible !

Hasard ou nécessité ? Dans la présente livraison du Bulletin, il est question dans deux des quatre articles présentés, d'éléments de patrimoine disparus ou inconnus. Habituellement, l'ouvrage tente de faire découvrir aux lecteurs des biens patrimoniaux rares, méconnus ou peu, voire pas, étudiés, des techniques de construction ou de restauration et des analyses scientifiques permettant une meilleure compréhension des divers types de patrimoine. Ces contributions scientifiques permettent d'enrichir notre connaissance des richesses culturelles, historiques, artistiques, archéologiques ou naturelles de nos provinces. C'est en tout cas l'ambition de la publication.

La vision et la compréhension des choses sont bien entendu, pour le profane comme pour le spécialiste, plus complexes lorsque ces éléments patrimoniaux ont totalement disparu et semblent irrémédiablement perdus. Seules les archives de tous ordres (écrites, iconographiques, photographiques, audiovisuelles, etc.) peuvent alors nous aider à reconstituer la mémoire. À cet égard, la Commission royale a la grande chance d'avoir à sa disposition son Centre d'Archives et de Documentation.

Dans ce Bulletin, Carole Carpeaux, Secrétaire adjointe de la CRMSF, et Julien de Leval, membre de la Chambre provinciale de Liège de la CRMSF, abordent un patrimoine disparu depuis presque cent ans et présentent un *Eclairage sur l'histoire des châteaux d'Olne et «de Terwagne» à partir de l'analyse de fonds d'archives*. Cette analyse se base notamment sur la collection de photographies anciennes du fonds de la Ville de Liège conservé au Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, singulièrement des photographies prises en 1921, année de la démolition du château d'Olne, par l'architecte Paul Jaspar (1859-1945), ancien membre de la Commission royale.

Dans le même registre, Cécile Sacino, titulaire d'un master en Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université de Liège, présente un article consacré à l'architecte Victor Louis Rogister (1908-1976).



Ce personnage, quasi inconnu, porte cependant un nom célèbre dans l'histoire de l'architecture liégeoise. En effet, son père Victor Marie Rogister (1874-1955) est l'architecte d'inspiration Art Nouveau dont on connaît, entre autres réalisations de qualité, la superbe maison de la rue de Sélys à Liège, classée comme monument depuis 1994. Cécile Sacino a ainsi analysé deux fonds d'archives privés recelant de nombreux documents graphiques de Victor Louis Rogister, dont les plus remarquables sont reproduits. Un élément attire d'emblée l'attention, c'est que l'auteur, malgré toutes ses recherches, n'a pu retrouver aucune construction encore existante de l'architecte. Cercle sportif, hôtels, villas, piscines, cinémas, salle de concert, buildings à appartements, en Belgique et aux États-Unis : de tous ces projets de la fin des années 20 au début des années 40, il ne reste apparemment rien. Bel exemple de la relativité et de la fragilité du travail humain...

Dans un domaine dont le Bulletin est plus coutumier, Francis Tournier, membre de la section des Monuments, et Dominique Bossiroy, attaché scientifique à l'ISSeP, présentent *L'approche des matériaux pierreux et des traitements de surface des façades du Théâtre royal de Liège*. Cet article tombe à point nommé, puisque l'année prochaine verra le bicentenaire de ce théâtre qui abrite l'Opéra royal de Wallonie depuis 1967. La première pierre du chantier fut posée par la célèbre tragédienne Mademoiselle Mars en 1818 et après deux années de travaux, le Théâtre royal de Liège est inauguré le 4 novembre 1820. L'édifice néoclassique, dû à l'architecte François Joseph Duckers (1792-1831) et transformé en 1860/61 par l'architecte Jules Étienne Rémont (1800-1883), a fait l'objet d'une restauration en profondeur de 2009 à 2012. L'article évoque l'étude

préalable menée par les auteurs en vue de cette importante et remarquable restauration.

Enfin, pour terminer ce numéro du Bulletin, Lise De Ganck, historienne de l'art, aborde le *Style des villas Belle Epoque de Genval-les-Eaux*. Lieu de villégiature proche de la capitale, Genval-les-Eaux, aujourd'hui rattachée à la commune de Rixensart, a connu son éclosion après l'arrivée du chemin de fer en 1889 et son âge d'or dans le premier quart du XX^e siècle, plus particulièrement entre 1900 et la Première Guerre mondiale.

Dès 1897, une société d'exploitation commerciale de la concession des sources Argentine et Bonne Fontaine développe le thermalisme à Genval, en exploitant les eaux minérales et un ensemble hôtelier en bordure d'un lac artificiel qui est creusé entre 1903 et 1904. Des villas privées s'érigent alors dans tout le site. Et sur le plan architectural, c'est l'éclectisme le plus absolu et la fantaisie la plus débridée qui règnent : style anglais (*Arts & Crafts*, *Queen Anne*), pavillon japonais, chalet suisse «pittoresque», style villa normande, style Art nouveau, style néo-gothique... et même une copie assez surprenante du Hameau de Marie-Antoinette à Trianon. Lise De Ganck décrit avec beaucoup de détails ces différentes bâtisses, témoignages d'une époque d'insouciance où il faisait bon vivre à Genval-les-Eaux.

Ce 31^e tome du *Bulletin de la Commission royale*, qui porte le millésime 2019, est d'ores et déjà disponible à la vente via le site Internet de la Commission royale !

www.crmsf.be

Un volume in-quarto, 185 pages
85 illustrations couleurs et 80 noir et blanc

Prix : 25 € (hors frais de port). En vente via la boutique
en ligne du site Internet de la CRMSF :
<http://www.crmsf.be/fr/boutique-en-ligne>

Pour tout renseignement complémentaire,
contacter le Secrétariat de la CRMSF
(rue du Vertbois 13c à 4000 Liège
04/232.98.51/52 - 04/232.98.89
info@crmsf.be).

Comme dans chaque numéro de la revue Wallonie, la rubrique «Livres» présente une sélection d'ouvrages parmi les récentes acquisitions du Centre de Documentation du CESE Wallonie.

A cette sélection de livres, réalisée par Jean-Claude Pirlot, responsable du Centre de Documentation, s'ajoute la liste des études disponibles sur le web.

Le Centre de Documentation du CESE Wallonie est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.

Téléphone : 04/232.98.14

E-mail : biblio@cesewallonie.be



L'Intelligence artificielle n'existe pas

Luc Julia
First Éditions

Vous ne comprenez rien à l'intelligence artificielle (IA) ? Vous avez peur que de méchants robots prennent le pouvoir et finissent par contrôler le monde ? Vous vous intéressez à l'IA et aux nouvelles technologies, mais vous aimeriez entendre un autre son de cloche ? Alors ce livre est pour vous !

Tout est parti d'un immense malentendu. En 1956, lors de la conférence de Dartmouth, John McCarthy a convaincu ses collègues d'employer l'expression «intelligence artificielle» pour décrire une discipline qui n'avait rien à voir avec l'intelligence. Tous les fantasmes et les fausses idées dont on nous abreuve aujourd'hui découlent de cette appellation malheureuse.

Dans ce livre, l'auteur nous invite à le suivre sur les traces de cette fameuse «intelligence artificielle» pour comprendre de quoi il s'agit exactement et anticiper ce qu'elle peut nous réserver à l'avenir.

Il l'affirme haut et fort : «*l'intelligence artificielle n'existe pas !*».

Petite philosophie de la transformation digitale : ou comment (re) découvrir l'art du zigzag

Luc de Brabandere

Manitoba

«Si l'on veut que les choses restent comme avant, alors il va falloir tout changer.»

Avec la transformation digitale, nous sommes dans une situation comparable. Si nous voulons qu'un dirigeant puisse continuer à entreprendre, si nous voulons qu'un médecin continue à pouvoir soigner, si nous voulons qu'un professeur continue son métier d'enseignant, si nous voulons que les magistrats continuent à garantir un État de droit, eh bien alors il va falloir tout changer ! L'enjeu ne consiste pas à «numériser» ces métiers essentiels, mais plutôt à les réinventer dans un monde devenu numérique. La transformation digitale est un impératif, et ce livre propose aux responsables une méthode pour la piloter et se réinventer dans ce nouveau monde.



Maîtrisez internet ...avant qu'internet ne vous maîtrise

Jérôme Bondu

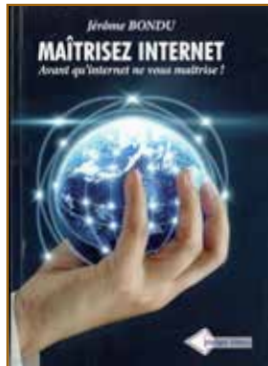
Inter-Ligere Éditions

Le monde change, internet et la révolution numérique reconfigurent tout ce que nous avons connu. Les enjeux sont immenses, et la grande majorité de la population regarde ces bouleversements en spectateur.

Ce livre s'adresse au manager autant qu'au citoyen : il rappelle ce qu'il est essentiel de connaître pour une bonne maîtrise du web et pour devenir un acteur conscient de la révolution en cours.

Découvrez la face cachée de Google et des réseaux sociaux. Déjouez les risques numériques.

Soyez acteur de la révolution numérique. Maîtrisez et profitez pleinement d'internet !



Encyclopédie d'histoire des femmes : Belgique, XIX^e-XX^e siècles

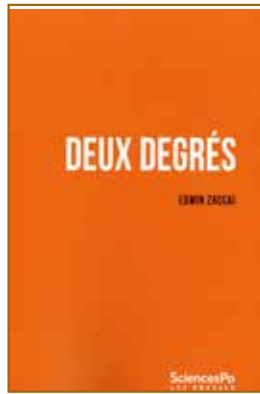
Sous la direction d'Éliane Gubin et Catherine Jacques

Avec la collaboration de Claudine Marissal

Racine

Depuis le XIX^{ème} siècle, la condition féminine a connu des progrès remarquables en Belgique. En 165 notices thématiques, ce livre offre un aperçu clair et accessible de multiples aspects de l'histoire politique, sociale, professionnelle, culturelle, familiale ou associative qui ont marqué la vie quotidienne des femmes. Il met aussi en lumière l'importance des femmes et du mouvement féminin dans la lente démocratisation de notre société.

Ce faisant, il offre une magnifique synthèse des enjeux, des étapes et des stratégies qui ont scandé la marche vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes.



Deux degrés : Les sociétés face au change- ment climatique

Edwin Zaccai

Les Presses de Sciences Po

Deux degrés, cela semble peu, mais c'est énorme.

La température terrestre a déjà augmenté d'un degré depuis l'époque préindustrielle. Les émissions de carbone liées aux activités humaines en sont les premières responsables. Des bouleversements climatiques sont en cours et leurs impacts ne vont que s'aggraver.

Il est presque sûr que nous ne tiendrons pas l'objectif, solennellement acté par les gouvernements du monde, de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C. La raison de cette incapacité tient à la triple dépendance de nos sociétés (technique, économique, culturelle) aux énergies fossiles, qui en constituent un soubassement aussi diffus que puissant.

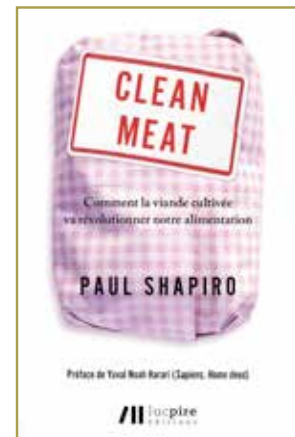
La science nous annonce qu'à ce rythme le pire est à craindre. Mais cela n'induit pas une fuite individuelle. Nous devons, au contraire, faire face collectivement. Constatant l'impossibilité actuelle de changer radicalement nos modes de vie et d'organisation, ce livre nous engage néanmoins à suivre plusieurs voies réalistes d'adaptation et de réforme pour préparer un futur moins sombre.

Clean meat : Comment la viande cultivée va révolutionner notre alimenta- tion

Paul Shapiro

Luc Pire Éditions

L'homme mange de la viande depuis des millénaires. Mais l'augmentation de la population mondiale et la demande croissante de produits d'origine animale ont un impact de plus en plus insoutenable sur la planète, notre santé et les animaux. Cependant, les produits carnés ne sont peut-être pas voués à disparaître. À partir de cellules animales ou même de quelques molécules, on parvient aujourd'hui à produire de la «vraie viande», sans pour cela devoir envoyer des animaux à l'abattoir. En effet, une seule cellule d'une seule vache pourrait nourrir tout un pays...



Et dans notre bibliothèque numérique

Analyse de mesures concrètes de la Coalition Climat : Étude réalisée à la demande du Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs

Dominique Gusbin
Bureau fédéral du Plan : Rapport (Mars 2019)
Source : www.plan.be

Analyse des prix : Rapport annuel 2018 de l'Institut des Comptes nationaux : Observatoire des prix

Institut des Comptes nationaux
SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie (Mars 2019)
Source : economie.fgov.be

Avis : Trajectoire budgétaire en préparation du programme de stabilité 2019-2022

Conseil supérieur des Finances : Section « Besoins de financement des pouvoirs publics » (Mars 2019)
Source : www.conseilsuperieurdesfinances.be

Diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail 2017-2018

Service public fédéral Mobilité et Transports (Mars 2019)
Source : mobilit.belgium.be

L'ONEM en 2018 :

. Volume 1 : Rapport d'activités
. Volume 2 : Indicateurs du marché du travail et évolution des allocations
Office National de l'Emploi (Mars 2019)
Source : www.onem.be

L'industrie pharmaceutique en Belgique : Analyse de compétitivité

Bernadette Biatour, Chantal Kegels
Bureau fédéral du Plan : Working Paper 5-19 (Avril 2019)
Source : www.plan.be

Performances du système de santé belge : Rapport 2019

Carl Devos, Audrey Cordon, Mélanie Lefèvre, et. al.
Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (Avril 2019)
Source : kce.fgov.be

Les effets des aides à l'embauche en Wallonie : Deux exercices d'évaluation *ex ante*

Matthieu Delpierre, Frédéric Verschuere
IWEPS : Rapport de recherche n° 28 (Mai 2019)
Source : www.iweps.be

Évolution de l'emploi en Belgique : tentons d'y voir plus clair

Vincent Bodart, Muriel Dejemeppe, Sébastien Fontenay
IRES : Regards économiques Numéro 146 (Mai 2019)
Source : regards-economiques.be

La politique des pôles de compétitivité dans le cadre de la Stratégie de spécialisation intelligente : Analyse évaluative

Claire Dujardin, Virginie Louis, Vincent Scourneau
IWEPS : Rapport de recherche n° 25 (Mai 2019)
Source : www.iweps.be

**Publication bimestrielle
du Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie**
Rue du Vertbois, 13c - 4000 Liège
T. 04 232 98 11 - F. 04 232 98 10
communication@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

Editeur responsable :

Jean Pierre Dawance

Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - T. 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

Secrétariat

Nathalie Hounje - T. 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesewallonie.be

Rédaction

Actualités, L'invité, En bref, Interviews :

Nathalie Blanchart.

Avis : Nathalie Delbrassinne, Fabienne Dideberg,
Véronique Kaiser, Alain Mairesse,
Frédéric Rouxhet et Charlotte Tilman.

Dossier : Nathalie Blanchart, Carole Carpeaux,
Dominique Rosengarten

Zoom : Carole Carpeaux

Livres : Jean-Claude Pirlot

Remerciements

M. Damien Ernst et P. Fabing pour les interviews.

Mme Sandrine Delcourt (WBT) pour les
photographies.

Conception graphique

Chantal Olivier

Impression

Imprimerie SNEL
Z.I. des Hauts-Sarts - Zone 3
Rue Fond des Fourches 21
4041 Vottem (Herstal)

Photographies

CESE Wallonie

Adobe Stock

Wallonie Belgique Tourisme :

Couverture

- S. Wittenbol – Château de Freyr

- Isabelle Harsin – Le Musée de la vie wallonne

- JP. Remy – Grand Place de Mons

- Anne Stelen – Famenne by bike

P 15 : JP. Remy – Gare de Liège Guillemins

P 27 : Bruno d'Alimonte – Thieu – Historic Canal du
centre

P 28 : JP. Remy – Rochehaut – Panorama on Frahan

P 31 : Espace Chimay – Auberge de Poteaupré

P32 : FTBW – Wavre – Walibi

P 34 : Bruno d'Alimonte – Aquascope Virelles

P 41 : Guy Evrard - Domaine des grottes de Han

P 44 : JP. Remy – Bastogne War Museum

P 45 : Ville de Liège – Marc Verpoorten – Musée de
la Boverie

Imprimé sur papier respectueux
de l'environnement



Conseil économique et social de Wallonie
Rue du Vertbois, 13 c • 4000 Liège • Belgique
T. 04 232 98 11 • F. 04 232 98 10
info@cesewallonie.be • www.cesewallonie.be
Éditeur responsable : Jean Pierre Dawance

